

Ampliation: GÉNÉRALE

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DES NATIONS UNIES**

Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Centre Africain pour le Genre**

Neuvième Conférence Régionale Africaine sur les Femmes (Beijing +20)

Addis Abéba, Éthiopie  
17-19 Novembre 2014

**Examen des vingt années de mise en œuvre de la Déclaration et du  
Programme d'Action de Beijing (BPfA) + 20**

**Examen Régional Africain  
Rapport de synthèse  
1995-2014**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ACRONYMES .....</b>	<b>3</b>
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II. VUE D'ENSEMBLE ET ANALYSE.....</b>	<b>4</b>
<b>III. MISE EN OEUVRE PAR DOMAINE STRATÉGIQUE.....</b>	<b>17</b>
<b>3.1 Femme et pauvreté .....</b>	<b>19</b>
<b>3.2 Education et formation de la femme.....</b>	<b>20</b>
<b>3.3 Femme et santé .....</b>	<b>22</b>
<b>3.4 Violence faite aux femmes.....</b>	<b>25</b>
<b>3.5 Femme et conflits armés .....</b>	<b>27</b>
<b>3.6 La femme dans le secteur économique .....</b>	<b>30</b>
<b>3.7 Femmes au pouvoir et prise décision.....</b>	<b>34</b>
<b>3.8 Mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme.....</b>	<b>35</b>
<b>3.9 Droits de la femme .....</b>	<b>36</b>
<b>3.10 Femme et média.....</b>	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>3.11 Femme et environnement.....</b>	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>3.12 La petite fille .....</b>	<b>44</b>
<b>IV Données et statistiques.....</b>	<b>46</b>
<b>V Priorités émergeant des rapports.....</b>	<b>48</b>
<b>VI CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>49</b>

## ACRONYMES

CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
FAD VI	Sixième Forum pour le Développement en Afrique
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficienc e Acquis e
TAR	Thérapie Antirétrovirale
UA	Union Africaine
BPfA	Déclaration et Plateforme d'Action de Beijing
CEDAW	Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
OSC	Organisation de la Société Civile
CEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
MGF	Mutilations Génitales Féminines
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
VIH	Virus d'Immunodéficienc e Humaine
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PNG	Politique Nationale en matière de Genre
PA	Programme d'Action
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
CER	Communauté Économique Régionale
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
VFF	Violence Faite au Femmes

# **Examen des vingt années de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (BPfA) + 20**

## **Examen Régional Africain Rapport de synthèse 1995-2014**

### **Introduction**

1. En 2015, les gouvernements se réuniront à New York aux États-Unis aux fins d'examiner les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (BPfA), vingt ans après son adoption. Dans ce contexte, l'Afrique, soutenue par la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), passe en revue sa performance dans la réalisation des objectifs convenus lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995 à Beijing en Chine, ainsi que les examens ultérieurs, notamment la huitième Conférence Régionale Africaine sur les Femmes (Pékin + 15) tenue en 2009 en Gambie.

2. L'examen de Beijing +20 se tient dans un contexte de cadres et de jalons normatifs à l'échelle mondiale et régionale mis en place en vue d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes, lesquels engagements demeurent au cœur de la BPfA. Au niveau mondial, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté les résolutions 1820 et 1888 en 2009 pour renforcer la mise en œuvre de sa résolution 1325 (2000), qui lance un appel aux États membres à régler les questions liées au genre, à la paix et à la sécurité. Au niveau régional, l'Union Africaine (UA) dispose d'une politique de genre conçue pour soutenir le renforcement des politiques nationales en matière de genre tout en assurant un cadre de prestation harmonisée afin d'accélérer la mise en œuvre des engagements liés à l'égalité entre les sexes. En outre, l'Acte constitutif de l'UA souligne l'urgence de promouvoir l'égalité des sexes à travers le principe de la parité. De plus, la Déclaration Solennelle sur l'Égalité entre les sexes en Afrique (DSESA), adoptée par la troisième session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA) en Juillet 2004 renforce l'appropriation africaine de l'agenda en matière d'égalité des sexes - dans tous les secteurs socio-économiques et politiques - et place les questions à l'ordre du jour au plus haut niveau politique en Afrique. Le Protocole de la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples (protocole de Maputo) entré en vigueur en 2005 était une innovation en ceci qu'il oblige les gouvernements à intégrer le genre dans les cadres juridiques et politiques, les stratégies, les programmes et activités de développement en marge de leurs actions relatives aux droits politiques, civils, sociaux, culturels et économiques des femmes. En outre, le Sommet de l'Union Africaine tenu en Janvier 2009 a déclaré que la décennie commençant en 2010 sera la Décennie Africaine du genre. Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales (CER) ont achevé leurs cadres mondiaux et régionaux en intégrant divers résolutions et engagements dans leurs politiques et programmes d'actions telles que démontrées par les instruments de l'IGAD, de la CEDEAO, de la CAE et la SADC.

### **Contexte de l'examen de Beijing plus 20**

3. La quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes tenue en 1995 a abouti à l'adoption de la Déclaration et de la Plate forme d'Action de Beijing (BPfA) par 189 États membres des Nations Unies, laquelle déclaration se déclinait en 12 domaines stratégiques en vue d'œuvrer en faveur de l'intégration du genre dans les lois, les politiques, les stratégies et les programmes. La déclaration était un appel à l'endroit des États membres à s'engager à l'avancement des objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes, tout en réaffirmant le principe fondamental selon lequel les droits des femmes et des filles constituent une partie inaliénable, intégrante et indivisible des droits universels de l'homme.

4. Le cadre de redevabilité de la Déclaration et de la Plate forme d'Action de Beijing exige des États membres de l'Organisation des Nations Unies une rencontre tous les cinq ans en vue d'en examiner la mise en œuvre, aux niveaux régional et mondial, pour une amélioration, une reconfiguration du progrès effectué ainsi qu'une réactivation de l'engagement tout en tenant compte des conditions locales et mondiales en vigueur. L'examen 1999 (Beijing + 5) a noté que des progrès avaient été accomplis dans le domaine de l'allocation des ressources financières et humaines en vue de mettre en œuvre le programme d'égalité des sexes depuis la Conférence Mondiale de 1995<sup>1</sup>. Cependant, cet exercice n'a pas donné des résultats probants dans la mesure où le nombre de personnes touchées par la pauvreté continuait de croître, les femmes ayant le minimum d'accès à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à la formation et aux opportunités d'emploi - une situation figurant dans le préambule de la Convention. Il a fallu des actions plus ciblées pour lutter contre la pauvreté et la violence, la traite des femmes et des filles ainsi que la participation des femmes à la prise de décision politique.

5. L'examen de 2004 (Beijing + 10) a révélé que des mesures importantes avaient été prises pour établir des politiques et adopter une loi en faveur de l'égalité des sexes. Un accent particulier a été mis sur la définition de cadres juridiques et politiques pour la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes, notamment la ratification de la CEDAW et son Protocole facultatif par les États membres, l'adoption du Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) relativement aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), la création du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), ainsi que le Secteur du Genre et de la Société Civile dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Au niveau national, la formulation des Politiques Nationales en matière de Genre (PNG) a été perçue comme une étape dans la droite ligne de la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Bien que plusieurs pays aient considérablement augmenté le niveau de la représentation des femmes au parlement (Rwanda - 49 pour cent, Afrique du Sud et Mozambique plus de 30 pour cent), la faible représentation continue des femmes dans la prise de décision, l'inégalité en matière d'emploi et d'accès aux opportunités économiques, l'inégalité d'accès aux ressources sociales et économiques ont été enregistrées dans une grande majorité des pays.

6. Alors que l'examen régional 2009 (Beijing + 15) révélait que la mise en œuvre par les gouvernements des divers engagements mondiaux et continentaux relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes a favorisé des changements positifs dans la vie des femmes africaines, ce progrès n'était pas suffisant pour mettre les femmes à l'abri de la pauvreté. Le

---

<sup>1</sup> UNECA.2009. *A fifteen-year review of the implementation of the Beijing Platform for Action in Africa (BPfA) +15: From 1995-2009*. Addis Ababa, Ethiopia: UNECA.

rapport a également souligné le manque de données désagrégées relatives au sexe, au genre et à l'âge, ce qui a empêché les gouvernements de signaler une augmentation des différences de genre dans plusieurs domaines critiques et d'en susciter les politiques appropriées. En réponse, un document final, *"La Déclaration de Banjul sur les Stratégies en vue d'Accélérer la Mise en œuvre des Plateformes d'Action de Dakar et de Beijing"* a été adopté. Ce document a identifié sept axes stratégiques pour lesquels une stratégie quinquennale de suivi a été formulée. Cette stratégie fait état des actions concrètes à mener pour accélérer la mise en œuvre de la Plateforme d'Action de Beijing (BPfA) en mettant l'accent sur les sept domaines stratégiques. Un examen ultérieur à mi-parcours effectuée par la CEA en 2013 pour évaluer les progrès de la mise en œuvre de la stratégie de suivi ont indiqué une amélioration significative dans cinq des sept principaux domaines stratégiques, le *changement climatique et la sécurité alimentaire* ainsi que le *financement des questions liées au genre* nécessitant une attention particulière.

## **Examen de Beijing +20**

7. L'examen actuel de Beijing +20 se déroule dans un contexte et un paysage socio-économiques mondiaux et régionaux. Malgré la crise économique et financière mondiale, l'Afrique a toujours enregistré une impressionnante croissance économique (5 - 7 pour cent de croissance annuelle) au cours de la dernière décennie, même si un ralentissement de 4,0 pour cent a été enregistré en 2013. Des perspectives positives de relance sont attendues avec des projections de 4,7 pour cent en 2014 et 5,0 pour cent en 2015 (le double de celle des pays en développement)<sup>2</sup>. Cet environnement favorable, caractérisé par la création de richesses, une plus grande utilisation des nouvelles technologies pour promouvoir l'innovation, une population croissante avec l'émergence de classes moyennes sont des facteurs essentiels à la définition d'un nouveau modèle de développement pour le continent qui se veut un modèle de transformation à l'initiative de l'Afrique avec la personne humaine comme centre d'intérêt. Ce nouveau modèle offre l'opportunité de prendre des mesures ciblées pour l'autonomisation des femmes du point de vue économique, social et politique tel que stipulé dans la BPfA. Dans la même veine, la Position Afrique Commune (PAC) sur l'agenda de développement post-2015 en appelle à une élimination de tous les obstacles au développement inclusif et à la transformation structurelle en tant que voie de réalisation du développement équitable, sensible au genre et au développement durable tels qu'énoncés dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) récemment proposés. Cet examen offre donc l'occasion de mettre les femmes, les filles et les jeunes au centre de l'agenda inclusif et du développement durable du continent afin de parvenir à un changement positif visible dans la vie des femmes.

### *Section 1*

#### *Examen et analyse des réalisations et défis depuis 1995*

#### **Réalisations**

8. Cette analyse de la mise en œuvre de la Déclaration et de la Plateforme d'Action de Beijing est à mettre à l'actif des rapports d'examen nationaux soumis par 51 pays africains. Seuls 3 pays - la Guinée Équatoriale, la Libye et la République centrafricaine - n'ont pas soumis de

---

<sup>2</sup> UNECA/AUC. 2014. Economic Report on Africa (ERA). *Dynamic industrial policy in Africa*. Addis Ababa, Ethiopia: UNECA.

rapports nationaux en raison de diverses contraintes en leur sein, faire de cet examen, le plus représentatif avec un taux de réponse de 94,4 pour cent.

9. La Déclaration et la Plateforme d'Action de Beijing (BPfA) a pris en compte les questions liées au genre dans toutes ses composantes, où chaque femme et chaque fille jouissent des mêmes possibilités d'accès et / ou bénéficient du développement économique et de liberté pour réaliser leurs droits quant aux nouvelles opportunités sociales tout en jouissant de la possibilité d'utiliser leurs possibilités et leurs capacités pour participer à la prise de décision. Dans ce contexte, la déclaration considère l'égalité des sexes à la fois comme un objectif de développement en soi et comme un moyen de promouvoir la croissance, l'éradication de la pauvreté et la promotion d'une meilleure gouvernance. Selon les rapports d'examen des pays et d'autres documents connexes, Beijing + 20 démontre que de grands progrès ont été réalisés dans tous les domaines de renforcement des capacités des femmes dans les secteurs sociaux, à savoir l'éducation et la santé. En outre, la voix et l'action des femmes ont été renforcées, notamment en matière de pouvoir et de prise de décision dans l'arène politique. Il est cependant intéressant de noter que des progrès négligeables ont été hélas enregistrés dans le domaine des opportunités économiques adéquates qui impulsent des changements dans la vie de chaque femme et de chaque fille.

10. Une analyse des secteurs de l'éducation et de la formation dans les axes stratégiques est établie par le Rapport de 2014 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et indique que le taux de scolarisation primaire dans les régions en développement a enregistré une augmentation de 83 à 90 pour cent entre 2000 et 2012. Bien qu'il soit indiqué que l'Afrique du Nord, qui avait des taux de scolarisation de 80 pour cent en 1990, a presque réalisé l'enseignement primaire universel en 2012, le succès le plus parlant été enregistré en Afrique subsaharienne où le taux de scolarisation net ajusté a augmenté de 18 pour cent entre 2000 et 2012, les chiffres ayant doublé en passant de 62 millions à 149 millions<sup>3</sup>. En outre, en 2012, toutes les régions en développement ont réalisé, ou sont en passe de réaliser la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire. À cet égard, l'Afrique du Nord était en tête de ligne avec un Indice de Parité Homme Femme de 0,96 tandis que celui de l'Afrique subsaharienne se situait à 0,92. Le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal et le Sierra Leone ont enregistré les plus grandes améliorations dans la région au cours de la période faisant l'objet d'examen.<sup>4</sup>

11. Le succès enregistré dans ce domaine stratégique se doit à la mise en œuvre des divers cadres mondiaux et régionaux adoptés au niveau des pays, notamment les cibles en matière d'éducation relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Cadre Éducation Pour Tous (EPT) dont les objectifs doivent être atteints en 2015. Ces différents facteurs ont conduit à l'introduction de l'éducation primaire / universelle gratuite dans la grande majorité des pays africains, ainsi qu'à l'accompagnement par des cadres juridiques, des politiques et programmes bénéficiant de mesures spéciales pour remédier, entre autres, à l'abandon scolaire des filles, aux cas de grossesses en milieu scolaire, à une action positive en faveur de l'enseignement supérieur et au harcèlement dans les écoles.

---

<sup>3</sup> United Nations. 2014. *Millennium Development Goals Report -2014*. New York, NY: UN.

<sup>4</sup> United Nations. 2014. *Millennium Development Goals Report -2014*. New York, NY: UN.

12. Malgré la remarquable performance au niveau primaire, des résultats mitigés ont été réalisés quant à la scolarisation nette dans le secondaire. Le Botswana, le Cap-Vert et le Malawi ont pu réaliser la parité entre les sexes alors que seuls l'Algérie et le Cap-Vert ont, selon les rapports, atteint la parité entre les sexes dans les taux nets de scolarisation pour ce qui est de l'enseignement supérieur à respectivement 1,46 et 1,29<sup>5</sup>. En outre, un examen des données désagrégées relatives au genre révèle qu'en Afrique subsaharienne, le taux d'alphabétisation des hommes était de 68 pour cent contre 51 pour les femmes, ce qui correspondait à un indice de parité du genre de 0,74<sup>6</sup>. Malgré ce sombre tableau, le rapport AGDI du Botswana en 2012 indique la réalisation de la parité entre les sexes suivant des taux d'alphabétisation des personnes dont l'âge est compris entre 15 et 24<sup>7</sup>. Un effort plus ciblé est donc nécessaire pour parvenir à la parité entre les sexes au niveau de l'enseignement supérieur sur le continent.

13. Le succès enregistré dans l'axe stratégique éducation s'est voulu significatif surtout au niveau des femmes et de la santé; la réduction de la mortalité maternelle<sup>8</sup> fait particulièrement partie des retombées de ce succès. Le rapport 2014 sur les OMD indique que la région Africaine a connu une baisse remarquable du taux de mortalité maternelle (TMM) entre 1990 et 2013, avec une baisse globale de 45 pour cent sur la période. Il est à noter que la Guinée Équatoriale a déjà réalisé l'OMD 5, avec une forte baisse de 81 pour cent de la mortalité maternelle de 1990 à 2010, en raison de l'amélioration de la proportion de naissances bénéficiant de l'assistance de personnel qualifié, qui est passée de 5 pour cent en 1994 à 64,6 pour cent en 2000. Par ailleurs, l'Égypte et l'Érythrée sont en bonne voie en termes de réalisation de l'OMD 5 sur l'amélioration de la santé maternelle avec des progrès notables réalisés en Algérie, en Angola, au Bénin, au Burkina Faso, au Cap-Vert, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo, en Éthiopie, en Gambie, au Ghana, en Guinée, au Libéria et à Madagascar. Au nombre des principales mesures prises par les pays africains quant à la réduction du taux de mortalité maternelle figurent l'augmentation de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (hausse de 56 à 68 pour cent entre 1990 et 2012) et l'accroissement de l'accessibilité à quatre cycles ou plus de soins prénatals pendant la grossesse de 37 pour cent en 1990 à 52 pour cent en in 2012<sup>9</sup>.

14. Des progrès considérables ont également été signalés dans les traitements antirétroviraux (ARV) aux femmes enceintes vivant avec le VIH. Plus de 90 pour cent des femmes enceintes vivant avec le VIH ont reçu des régimes efficaces de traitement au Botswana, en Namibie, en Afrique du Sud et au Swaziland. Des progrès significatifs dans ce domaine ont également été notés dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe où plus de 75 pour cent des femmes enceintes vivant avec le VIH ont reçu un traitement ou une prophylaxie<sup>10</sup>. Cela a contribué à une réduction des décès liés au VIH / SIDA.

---

<sup>5</sup> United Nations. 2013. *Millennium Development Goals Report -2013*. New York, NY: UN.

<sup>6</sup> UNESCO-UIS. 2013. *Adult and youth literacy: National, regional and global trends, 1985-2015*. Quebec, Canada. UNESCO-UIS.

<sup>7</sup> Government of Botswana. 2012. *African Gender and Development Index (AGDI) Report – 2012*. Gaborone, Botswana.

<sup>8</sup> United Nations. 2014. *Millennium Development Goals Report -2014*. New York, NY: UN.

<sup>9</sup> United Nations. 2014. *Millennium Development Goals Report -2014*. New York, NY: UN.

<sup>10</sup> UNAIDS. 2014. *The Gap Report – 2014*. Geneva, Switzerland: UNAIDS.

15. La plupart des pays ayant répondu ont fourni des efforts touchant à la promotion des droits des femmes en matière de santé sexuelle et de santé de la reproduction, avec des pays ayant soit une politique, un programme, une stratégie ou une combinaison de ces trois instruments. Cette réalisation remarquable a été accélérée par le partenariat entre les gouvernements, les Organisations de la Société Civile (OSC) ainsi que le secteur privé. Le rapport de la CIPD au-delà de 2014 en dit davantage sur les partenariats noués entre les gouvernements et les OSC, partenariats qui ont été entrepris par 98,1 pour cent des pays de la région. Ces partenariats connaissent une variation selon les régions avec 92,3 pour cent pour l’Afrique de l’Est, tandis que les autres sous-régions ont enregistré jusqu’à 100 pour cent de partenariats. Les partenariats étaient noués principalement avec les ONG nationales (88,2 pour cent), les ONG internationales (47,1 pour cent), les groupes de jeunes (13,3 pour cent) et les centres universitaires / de recherche (5,9 pour cent)<sup>11</sup>.

16. En plus des partenariats avec les OSC indiqués ci-dessus, le succès dans cet axe stratégique se doit à l’engagement politique de haut niveau à la Santé maternelle et néonatale de l’Union africaine et de ses États membres à travers le développement et la mise en œuvre en 2005 d’une politique continentale relative aux droits des femmes en matière de santé sexuelle et de santé de la reproduction, politique suivie en 2006 du Plan d’action de Maputo. Ce succès se doit également au lancement ultérieur d’une initiative de l’UA, la Campagne pour la Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) en mai 2009. Cette campagne vise à réduire la mortalité maternelle dans la plupart des pays africains de 75 pour cent d’ici 2015 (en utilisant les chiffres de 1990 comme base de référence). À ce jour, 44 pays d’Afrique sur 46 (en dehors de l’Afrique du Nord) ont lancé avec succès la mise en œuvre de la CARMMA<sup>12</sup>. En outre, la *"Feuille de route de l’Union Africaine relative à la Responsabilité Partagée et à la Solidarité Mondiale vis-à-vis du Sida, de la Tuberculose et du Paludisme"* de 2012 a conduit à l’usage de mécanismes de mobilisation des ressources créatives en vue d’assurer un financement durable par plusieurs États africains membres. L’Éthiopie, le Malawi et la Namibie ont intégré le financement du VIH avec l’exigence selon laquelle les différentes entités du gouvernement doivent allouer au moins 2 pour cent de leurs budgets aux efforts de programmation du VIH; tandis que le Kenya, la Tanzanie et la Zambie sont en voie de création de fonds de fiducie pour le VIH, il est à noter que le Zimbabwe a instauré une taxe nationale sur le VIH / SIDA dans le cadre du système d’imposition au cours des 12 dernières années, et il envisage actuellement des moyens visant à arrimer les contributions nationales et celles du secteur informel à cette taxe. De même, le Plan d’Intervention Global du Président du Nigeria s’illustre positivement dans le financement du VIH.

17. Un autre domaine d’intervention où des progrès ont été enregistrés est celui des femmes dans le secteur économique. L’écart lié au genre dans la participation et les opportunités économiques pour les femmes se serait élevé à 60 pour cent en 2014 contre 56 pour cent en 2006<sup>13</sup>. Tous les 51 rapports d’examen de pays ont indiqué la mise en œuvre de différents politiques, programmes et projets dont l’objectif est d’accélérer l’autonomisation économique des femmes dans une grande variété de secteurs. Conformément à l’agenda d’industrialisation du continent, un grand nombre de pays ont indiqué les grands chantiers par eux entrepris

---

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> [www.carmma.org/scorecard](http://www.carmma.org/scorecard)

<sup>13</sup> World Economic Forum (WEF). 2014. *Global gender gap report – 2014*. Geneva, Switzerland: WEF.

relativement à l'autonomisation économique des femmes dans l'agriculture, le développement des affaires et la finance.

18. Au nombre de ces grands chantiers figurent des projets visant à améliorer l'esprit d'entreprise des femmes à travers le développement des capacités et l'assistance financière dans plusieurs pays<sup>14</sup>. Le Maroc et le Zimbabwe ont particulièrement pris des mesures pour développer l'entrepreneuriat féminin et encourager les femmes exerçant une activité commerciale par l'amélioration des conditions des femmes propriétaires d'entreprise et l'esprit d'entreprise, la facilitation de la participation des femmes aux postes clés de prise de décisions économiques, l'assurance de l'équité en matière d'emploi et l'apport d'aide aux femmes vulnérables pour leur permettre de participer et de bénéficier des activités économiques formelles et informelles. En outre, une grande majorité de pays ont lancé des programmes de crédit et des initiatives financières pour offrir aux femmes de meilleures conditions de prêt en supprimant les exigences rigides de garantie, la baisse des taux d'intérêt ou l'allongement des périodes de remboursement des prêts. Le Bénin et la Mauritanie ont franchi une étape supplémentaire en soutenant ces initiatives par des cadres juridiques et politiques institutionnelles qui établissent une nomenclature des groupes cibles spécifiques et des interventions existantes. Par ailleurs, des banques ciblant la clientèle féminine, notamment la Banque ENAT en Éthiopie et les institutions similaires en République Démocratique du Congo, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie ont été créées en vue de l'autonomisation des femmes dans les affaires par la proposition à elles de produits adaptés à leur statut.

19. Le succès dans ce domaine a été acquis, en partie, par l'intégration de perspectives liées au genre dans les Plans Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (PSRP) et dans les plans de développement économique à moyen et long terme des pays répondants. Par ailleurs, la mise en œuvre de politiques fiscales prudentes et la quête de politiques macroéconomiques appropriées a entraîné une réduction des taux d'intérêt, ce qui offre des opportunités de crédit plus accessibles aux femmes<sup>15</sup>. De plus, un certain nombre de pays notamment l'Éthiopie, le Ghana, les Iles Maurice, le Maroc, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe ont fait des progrès considérables dans l'institutionnalisation réussie du processus de budgétisation sensible au genre<sup>16</sup> à travers des cycles budgétaires annuels. De surcroît, la mise en œuvre des programmes et projets d'autonomisation économique des femmes a reçu un sérieux coup de pouce de la part des partenaires au développement, des organismes des Nations Unies et du secteur privé. L'Organisation pour la Coopération Économique et / le Comité d'Aide au Développement (CAD / OCDE) se veut un cas d'espèce où l'aide apportée à l'Afrique en matière de genre et d'autonomisation des femmes dans les secteurs économiques et productifs (à l'exclusion des secteurs tels que la santé et l'éducation) s'est élevée à 4,6 milliards USD en moyenne par an sur la période 2007-2008. Ce chiffre a augmenté sur la période 2011-2012 où un total de 24 milliards de dollars a été commis par des membres du CAD pour les questions liées au genre et à l'autonomisation / aux droits des femmes<sup>17</sup>. Les actions résultantes ciblées ont

---

<sup>14</sup> Cape Verde, the Democratic Republic of the Congo, Egypt, Eritrea, the Gambia, Lesotho, Mali, Mauritania, Mauritius, Morocco, Mozambique, Sudan, Tanzania, Uganda and Zambia

<sup>15</sup> AfDB, OECD & UNDP. 2014. *African Economic Outlook-2014*. [www.africaneconomicoutlook.org](http://www.africaneconomicoutlook.org)

<sup>16</sup> Gender responsive budgeting (GRB) refers to the systematic examination of government budgets and policies for the identification of their differential impacts on women, men, girls and boys with a view to proposing interventions that advance gender equality outcomes.

<sup>17</sup> <http://www.oecd.org/dac/gender-development>

contribué fortement à l'autonomisation des femmes, notamment d'un point de vue économique en augmentant également leurs revenus. En raison de ce que les ressources des femmes sont investies dans les besoins de la famille en particulier ceux des enfants et de la communauté, il est intéressant de noter que ces interventions ciblées ont eu des effets multiplicateurs sur la société dans son ensemble.

20. La représentation dans et la participation des femmes aux postes décisionnels clés est un catalyseur à leur autonomisation. Dans cette veine, la période écoulée depuis Beijing + 10 a vu l'ascension de femmes africaines à des postes clés de prise de décisions, notamment l'élection - et la réélection de premières femmes présidentes d'Afrique: S.E. Ellen Johnson Sirleaf - première femme élue chef d'État en Afrique, présidente du Liberia au moment où ce pays se relève de conflit en 2005; elle est actuellement à son deuxième mandat après sa réélection en 2011. Joyce Banda devient présidente du Malawi en 2012 tandis que S.E. Catherine Samba-Panza a pris la présidence de la République Centrafricaine en 2014. Qui plus est, l'élection de S. E. Dr. Nkosazana Dlamini Zuma en tant que présidente de la Commission de l'Union Africaine en 2012 a marqué un tournant décisif dans sa vie du haut de ses 50 ans dans la mesure où aucune femme n'avait précédemment dirigé cette organisation.

21. Ces étapes importantes ont été ressenties au niveau national où l'on a enregistré un niveau sans précédent de représentation féminine dans les parlements nationaux. À l'heure actuelle, le Rwanda est, en la matière, le chef de file mondial avec 63,8 pour cent, suivi par les Seychelles - 43,8 pour cent, le Sénégal - 43,3 pour cent, l'Afrique du Sud - 40,8 pour cent, le Mozambique - 39,2 pour cent, l'Angola - 36,8 pour cent, la Tanzanie - 36,0 pour cent, l'Ouganda - 35,0 pour cent, l'Algérie - 31,6 pour cent, le Zimbabwe - 31,5 pour cent, le Cameroun - 31,1 pour cent et le Burundi - 30,5 pour cent, dépassant la masse critique de 30 pour cent de représentation préconisée dans la BPfA.

22. La réussite enregistrée dans ce secteur stratégique peut être perçue comme résultant du lancement de la campagne 50/50 à la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme (CSW) en 2000 qui visait à assurer une représentation paritaire de femmes et d'hommes dans les instances de prise de décision à l'échelle mondiale. Au niveau régional, l'adoption par l'Union africaine d'un principe de parité entre les sexes en 2002 a été entreprise en vue d'accroître la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision; par la même occasion, le thème *Les Femmes dans la Prise de Décision* a été choisi comme l'un des dix thèmes de la Décennie de la Femme Africaine de l'UA (2010-2020). La région de la SADC emboîtait le pas par l'adoption du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement en 2008. Ce protocole stipule qu'au moins cinquante pour cent des postes de prise de décision dans les secteurs public et privé doivent être occupés par les femmes à l'horizon 2015; et le succès dans ce secteur peut être mis à l'actif de ce protocole, dans la mesure où la moitié des douze pays africains ayant plus de 30 pour cent de représentation féminine dans les parlements nationaux viennent de cette région. De surcroît, la mise en œuvre, au niveau national, de nombreux cadres juridiques et politiques régissant la participation des femmes à la vie politique par l'adoption de lois électorales et politiques favorables a accéléré cette réalisation de cet objectif.

23. Tous les cinquante et un rapports d'examen nationaux ont indiqué l'existence de mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme, accompagnée de la formulation de

cadres juridiques, politiques ou stratégiques visant à promouvoir l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes. Ce succès a été réalisé grâce à la mise en place ou au renforcement de mécanismes nationaux de genre par la création de ministères autonomes du genre et de la femme, la création de directions du genre au niveau des différents ministères, la création de bureaux du genre ou de points focaux dans les ministères clés, la création de secrétariats du genre ainsi que des Commissions du Genre et de l'Égalité. En outre, l'examen des rapports nationaux indique d'importantes réalisations en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques et des actions programmatiques visant à réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes. Cette information est corroborée par les conclusions du rapport de la CIPD au-delà de 2014 qui ont enregistré les statistiques suivantes : sur les 51 États Membres ayant répondu à des questions sur les progrès dans l'égalité des sexes, l'équité et l'autonomisation, 21,6 pour cent avaient élaboré / mis en œuvre au moins une politique; 29,4 pour cent avaient élaboré / mis en œuvre la combinaison d'au moins une politique et des programmes; tandis que 33,3 pour cent avaient réalisé la rédaction / mise en œuvre d'au moins une politique, un programme et une stratégie. En outre, il a été noté des variations sous-régionales dans la mise en œuvre d'une combinaison de politiques, de programmes et de stratégies, avec l'Afrique centrale à la traîne derrière les autres sous-régions à 14,3 pour cent. Elle a été suivie par l'Afrique orientale et l'Afrique du Nord à 33,3 pour cent chacun, l'Afrique australe à 36,4 pour cent tandis que l'Afrique de l'Ouest reste en tête du peloton avec 40 pour cent.

24. Le succès dans ce domaine se doit aux partenariats public-privé (PPP) entre les gouvernements et les principales parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial, qui ont joué un rôle dans le soutien et le renforcement des mécanismes en vue de la promotion de la femme. Ces PPP se sont montrés efficaces dans la prestation de services, la sensibilisation et la mobilisation sociale, l'éducation et la formation, le plaidoyer et la formulation des politiques, la recherche et la collecte de données ainsi que le suivi et l'évaluation<sup>18</sup>. La mise en œuvre de cadres mondiaux clés tels que les OMD, les cadres Rio + 20, l'Éducation Pour Tous (EPT) parallèlement aux initiatives régionales notamment la Campagne pour la Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA), le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs du NEPAD, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) ont joué un rôle essentiel dans la réalisation du succès dans ces domaines d'intervention stratégique.

25. Un autre facteur qui a joué un rôle de catalyseur dans ces réalisations est l'établissement d'un dialogue régulier entre les gouvernements et les organisations de la société civile (OSC). Un certain nombre de pays ont fait l'effort particulier d'établir un dialogue régulier entre le gouvernement et la société civile à travers des mécanismes qui prennent en charge le suivi de la mise en œuvre au niveau national de la Déclaration et de la Plate forme d'Action de Beijing.

### **Encadré 1: Meilleures pratiques émergentes en matière d'engagements de suivi des gouvernements et des OSC**

---

<sup>18</sup> UNECA. 2013. *ICPD Beyond 2014 regional report: Harnessing the demographic dividend – The future we want for Africa*. Addis Ababa, Ethiopia: UNECA.

**Ouganda:** Lors d'une évaluation du budget Ougandais sensible au genre, la BAD (2013) a noté que l'initiative GRB de l'Ouganda a commencé par un **caucus des parlementaires féminins** sous la houlette de l'ONG **Forum for Women in Democracy (Forum des Femmes en Démocratie)**. Cette initiative a eu des impacts positifs sur le genre. L'Ouganda a augmenté ses allocations budgétaires dans le domaine de la santé maternelle - ce qui a conduit à une augmentation de 4 pour cent des soins dans les unités sanitaires entre 2004 et 2006 - et a donné lieu à une réduction de la mortalité maternelle. Beaucoup de femmes sont représentées dans le domaine de l'emploi et des contrats d'appel d'offres dans le secteur de la construction et de l'entretien des routes.

**Tanzanie:** La Tanzanie est un leader de la budgétisation sensible au genre en Afrique Subsaharienne. Dans une large mesure, ce statut peut être dû à une initiative précoce de la société civile entreprise par la **Tanzania Gender Networking Programme (TGNP-Programme Tanzanien de Réseautage sur le Genre)** œuvrant dans le cadre d'une large coalition d'ONG locales (**FemAct**). Contrairement à la situation prévalant dans la plupart des pays en développement, cette initiative de la société civile a pu impliquer et travailler avec le gouvernement central dans le cadre de ce qu'il convient de considérer comme un effort de collaboration continu en vue d'améliorer et d'étendre les analyses et données GRB.

**Source: Rao, 2014**

26. Ce nouvel élan pour le dialogue a connu un essor exponentiel en matière de partenariats entre le gouvernement et les OSC sur le secteur stratégique de la santé maternelle, en particulier en ce qui concerne le VIH / sida. Comme indiqué dans les réponses des pays, ces partenariats se sont avérés efficaces dans les domaines suivants: la sensibilisation et la mobilisation sociale (44 pays), la prestation de services (40 pays), l'éducation et la formation (35 pays), la recherche et la collecte de données (32 pays), le plaidoyer et l'élaboration des politiques (32 pays), la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes sur le VIH (27 pays) et le suivi et le conseil juridique (21 pays)<sup>19</sup>. Dans cette diversité, plusieurs principaux groupes ont été ciblés par le gouvernement et les partenaires dans la conception des programmes VIH, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1: Groupes cibles dans le cadre des activités de partenariat sur le VIH**

<b>Groupes cibles dans le cadre des activités de partenariat sur le VIH</b>		
<b>Groupes cibles</b>	<b>Nombre de pays</b>	<b>Pourcentage*</b>
Pauvres	8	15.4
Femmes	28	53.8
Enfants	22	42.3
Adolescents	27	51.9
Jeunes	29	55.8
Personnes âgées	8	15.4
Personnes handicapées	9	17.3
Veuves /orphelins	5	9.6
Autres groupes ethniques ou minoritaires	1	1.9
Immigrants	5	9.6
Personnes déplacées	3	5.8
Zone rurales marginalisées	6	11.5
Habitants des bidonvilles urbaines	7	13.5

<sup>19</sup> UNECA. 2013. *ICPD Beyond 2014 regional report: Harnessing the demographic dividend – The future we want for Africa*. Addis Ababa, Ethiopia: UNECA.

Personnes vivant avec le VIH	11	21.2
Personnes consommant de la drogue	5	9.6
Personnes ayant un casier judiciaire	3	5.8
Travailleurs du sexe	6	11.5
Non conformistes sexuels	3	5.8
Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes	4	7.7
Autres	45	86.5

\*Le total pourrait ne pas arriver à 100 en raison des réponses multiples

Source: ICPD Beyond 2014 regional report, 2013.

27. Une initiative remarquable visant à impliquer les organisations de la société civile (OSC) dans l'examen des vingt années de la BPfA a été réalisée en Octobre 2014 par la tenue d'une réunion de consultation des OSC relative au processus d'examen de Beijing +20 pour la région Afrique. Cet événement conduit par les OSC a réuni plus de 50 représentants des organisations communautaires de femmes pour délibérer sur l'engagement précédent des OSC dans le suivi du BPfA et leur rôle dans le cadre de redevabilité post 2015. Cette réunion a été convoquée sous les auspices de la CEA et de ONU Femmes.

28. Une autre opportunité saisie par un certain nombre d'entités de la société civile, notamment les organisations féminines pour mener des processus consultatifs et des études pertinentes relatives à certains domaines thématiques du BPfA est le Mécanisme Africain d'Examen par les Pairs. Cela s'est produit au Kenya, à Maurice, au Mozambique et en Zambie où des données utiles au processus ont été offertes aux missions d'examen du pays. De même, en Ouganda, le Conseil national des femmes a présenté des mémoires écrits à l'équipe d'examen du pays pour examen et contribution au processus. Le partenariat renforcé entre le gouvernement et les OSC se veut évident dans la mise en place de Forums Nationaux inclusifs sur le Genre en vue de surveiller la mise en œuvre de la BPfA ainsi qu'une collaboration dans l'élaboration des rapports nationaux, régionaux et internationaux sur la mise en œuvre de pactes relatifs aux droits de l'homme et des conventions telles que la CEDAW. Les consultations auprès des intervenants récemment entreprises et la validation des rapports d'examen nationaux de Beijing +20 ont vu la participation des OSC dans un certain nombre de pays.

### **Défis liés à la mise en œuvre**

29. Un certain nombre de difficultés persistantes ont empêché la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur la période de vingt ans depuis l'adoption de la Déclaration et de la Plate forme d'Action de Beijing. Le fait qu'aucun pays dans le monde n'a atteint l'égalité des sexes est un indicateur selon lequel les défis sont aveugles, affectant aussi bien les pays développés que les pays en développement.

### **Défis liés aux ressources (Humaines et financières)**

30. La sempiternelle question relative au sous-financement des mécanismes nationaux du genre - aussi bien en termes de ressources humaines que financières - comme indiqué dans les allocations budgétaires annuelles, restreint gravement leur efficacité et leur efficience dans l'avancement du programme d'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Selon les rapports d'examen nationaux, l'allocation budgétaire annuelle (en termes de pourcentage du

budget national) en faveur des mécanismes nationaux relatifs au genre au cours des deux dernières années indique que 14 pays<sup>20</sup> avaient des allocations de l'ordre de 10 pour cent et au-dessous. Seul le Tchad a rapporté une allocation de 20 pour cent des caisses nationales.

**Tableau 2: Part en pourcentage du budget national affecté à la promotion du genre et à l'autonomisation des femmes.**

N°	Pays	Pourcentage du budget national
1	Tchad	20%
2	Cameroun	10%
3	Guinée	10%
4	Côte d'Ivoire	<10%
5	Nigéria	<10%
6	Lesotho (2013/14)	5.9%
7	Botswana	5%
8	Namibie	2.9%
9	Burkina Faso	>2%
10	Sao Tome & Principe	0.5%
11	Mali	0.30-0.40%
12	Rwanda	0.24%
13	Liberia	0.23%
14	République Démocratique du Congo (2014)	0.20%
15	Togo (2013)	0.12%

Source: Rapports d'examen nationaux de Beijing +20

31. En outre, la crise financière mondiale de 2008 a eu un impact significatif selon le genre. La preuve de l'actualisation des Perspectives de l'Économie Mondiale d'Avril 2013 suggère que 92 des 133 pays en développement ont réduit leurs dépenses en termes de pourcentage du PIB à des niveaux inférieurs à celui des dépenses avant la crise. Les premières données indiquent que les impacts de la consolidation budgétaire ont été supportés de manière disproportionnée par les femmes<sup>21</sup>. En particulier, le personnel et le gel des salaires, les coupures et restrictions dans les prestations et formation sanitaires et la baisse des services de santé maternelle notamment ceux axés sur l'appui aux survivants de violence sexuelle et sexiste, ont eu un impact négatif disproportionné sur les femmes.

32. L'actuelle épidémie de la maladie à virus Ébola (EVD) en Afrique de l'Ouest a posé un défi sans précédent dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le travail de santé non rémunéré au niveau des ménages et de la communauté ainsi que la division du travail basé sur le genre a fait des femmes les premières victimes de l'épidémie. ONU

<sup>20</sup> Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Cote d'Ivoire, Guinée, Lesotho, Liberia, Mali, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sao tome et Principe et Togo.

<sup>21</sup> Ortiz I. and Cummings M. 2013a. "The Age of Austerity: A Review of Public Expenditures and Adjustment measures in 181 countries". South Centre, IPD working paper. Washington DC.

Femmes<sup>22</sup> rapporte que jusqu'à 75 pour cent des décès liés à Ébola au Libéria et 59 pour cent en Sierra Leone étaient des femmes. Il est rapporté que le rôle des femmes dans la famille et la communauté en tant que pourvoyeuses de soins primaires ainsi que leurs rôles d'infirmières dans les systèmes de santé élèvent leur risque de contraction de la maladie. Ce risque élevé a été aggravé par la conduite par les femmes de pratiques et de rituels traditionnellement attribués aux défunts, ce qui a conduit à l'inévitable infection.

33. Dans la même veine, des éléments inhibant le progrès vers l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes ont été alimentés par un certain nombre de facteurs au premier rang desquels l'épidémie d'Ébola ci-dessus indiquée. Les rapports du PNUD<sup>23</sup> indiquent qu'il sera observé d'importantes pertes en gains économiques accumulés jusqu'à ici en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone en raison de l'affaiblissement de la capacité des gouvernements à gérer les revenus, les dépenses et les dettes publiques. Cela découle de questions d'équilibre liées au respect des obligations nationales de santé, d'actes sociaux et de développement sans compromettre la stabilité macroéconomique. Le déficit de recettes se présente particulièrement comme un gros manque à gagner - en pourcentage du PIB - de secteurs clés tels que les industries extractives (mines), le tourisme et les exportations agricoles qui étaient de 0,77 pour cent en Guinée, 1,26 pour cent en Sierra Leone et 2,04 pour cent au Libéria. Cela devrait avoir des répercussions majeures sur la viabilité des finances publiques des trois gouvernements, occasionnant un impact disproportionné sur les femmes et les enfants.

34. Un autre revirement s'est laissé constater dans l'augmentation du nombre de pays africains en situation de conflit et de crises notamment le Sud-Soudan, la Somalie, le nord du Nigeria, le nord du Mali et de la RDC. La plupart de ces pays ont subi des préjudices quant à leurs réalisations antérieures dans la mise en œuvre de la BPfA dans les domaines suivants: les droits des femmes, les femmes et les conflits armés, les femmes et la santé, la violence contre les femmes, l'éducation et la formation des femmes, les femmes et l'économie ainsi que la petite fille. A titre d'exemple, une augmentation de la mortalité maternelle a été enregistrée en Somalie où le Taux de Mortalité Maternel qui était de 890 en 1990 est passé à 100 en 2010 des suites d'un conflit qui a duré plusieurs décennies et qui a privé plus de 80 pour cent de la population de services de santé de base en 2010. Une autre preuve du coût éventuel de la guerre sur la santé maternelle est avancée par une étude conduite en 2006 en RDC qui a révélé que les décès maternels étaient plus élevés dans l'est du pays en conflit (1175 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes) que dans la partie occidentale du pays qui n'était pas en conflit (811 pour 100.000)<sup>24</sup>.

35. En outre, les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté - notamment en Afrique subsaharienne - sont encore lents malgré une réduction du pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollars par jour) qui est passé de 56,6 pour cent en 1990 à 46,8 pour cent en 2011<sup>25</sup>. En raison de la féminisation reconnue de la pauvreté, ces

---

<sup>22</sup> UN Women. 2014. *Ebola outbreak takes its toll on women*. Accessed on 05/11/2014 from <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2014/9/ebola-outbreak-takes-its-toll-on-women>

<sup>23</sup> UNDP. 2014. "Ebola Virus Disease Outbreak (EVD) is overstressing the fiscal capacity of Governments in Guinea, Liberia and Sierra Leone". *UNDP Africa Policy Note*, (1)3, 24 October 2014.

<sup>24</sup> AUC. 2012. *Status report on maternal, newborn and child health*. Addis Ababa, Ethiopia: AUC.

<sup>25</sup> United Nations. 2014. *Millennium Development Goals Report -2014*. New York, NY: UN.

statistiques masquent l'impact différentiel de la pauvreté selon qu'il s'agisse des femmes ou des hommes; les femmes ayant un désavantage disproportionné en ce qui concerne l'accès à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation, à la formation et aux opportunités d'emploi. En dépit des variations dans le taux de pauvreté des femmes dans les États africains, le fardeau lié à la pauvreté des femmes est manifeste dans tous les pays ayant répondu et constitue un obstacle à la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

### **Défis institutionnels et juridiques**

36. Les données limitées et les statistiques désagrégées par âge, sexe, genre et autres paramètres de la diversité spécifique des pays concernés occasionnent des difficultés dans la formulation et la mise en œuvre de la politique des interventions ciblées et programmatiques; ainsi, par conséquent, que leurs cadres de suivi et d'évaluation. Ce défi est apparu dans tous les domaines dans la mesure où de nombreux États membres continuaient de renforcer les capacités de leurs offices nationaux de statistique.

37. Un autre obstacle majeur cité dans les rapports des pays est l'existence de problèmes structurels, psychologiques et systémiques généralisés dans les secteurs privé et public qui continuent de justifier les attitudes discriminatoires envers les femmes. Il s'agit de l'accès limité à, du contrôle exercé par les hommes sur les ressources liées aux moyens de production (tels que la terre) en tant que détenteurs de droits primaires en raison des restrictions traditionnelles sur les droits de propriété reconnus aux femmes. Il en résulte une obstruction de la capacité des femmes à participer activement et à bénéficier du processus de croissance d'une manière qui reconnaisse la valeur de leurs contributions, qui respecte leur dignité et qui leur permette de négocier une répartition plus équitable des bénéfices de la croissance<sup>26</sup>.

38. En outre, plusieurs cadres juridiques et normatifs (développés aux niveaux mondial, régional et domestique et à des degrés divers au niveau national) ont guidé la mise en œuvre des interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Au nombre de ceux-ci figurent: la CEDAW, la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité des sexes en Afrique (Déclaration solennelle 2004), la résolution A / RES / 67/146 de l'Assemblée générale des Nations Unies interdisant les MGF dans le monde entier, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (ACRWC) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo). La volonté politique a toutefois fait défaut dans la domestication du Protocole historique de Maputo qui n'a pas été signé et ratifié par 28 États membres. Seuls 18 États membres l'ont signé tandis que 8 États membres dont le Botswana, la République centrafricaine, l'Égypte, l'Érythrée, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud, le Soudan et la Tunisie n'ont ni signé ni ratifié le protocole.

39. L'existence de cadres juridiques pluralistes - légal / coutumier / religieux - de concert avec un certain nombre de principes contradictoires a eu un impact négatif sur la jouissance des droits des femmes et, par conséquent, entravé l'avancement des femmes. Cela se fait particulièrement sentir dans des domaines clés tels que la santé des femmes (droits des femmes en matière de santé sexuelle et de santé de la reproduction), l'autonomisation économique des

---

<sup>26</sup> OECD/DAC. 2011. *Women's economic empowerment*. Issues paper.

femmes (droits de propriété et droits de succession en particulier en ce qui concerne les droits fonciers) ainsi que la participation et la représentation politique dans divers pays notamment les pays de l'Afrique du Nord, le Ghana, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud au Soudan du Sud qui sort d'un conflit.

### **Lien entre la mise en œuvre des OMD et la BPfA**

40. La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a impulsé le progrès dans la mise en œuvre du BPfA dans plusieurs des domaines critiques. Alors que l'OMD 3 traitait des interventions directes en matière d'égalité entre les sexes, d'autres OMD ont également influencé la mise en œuvre de l'égalité des sexes et l'agenda de l'autonomisation des femmes, en particulier l'OMD 5 relatif à la santé maternelle; l'OMD 1 - concernant la réduction de l'extrême pauvreté et la faim; l'OMD 2 - relatif à l'éducation primaire universelle (en particulier en ce qui concerne la parité entre les sexes); l'OMD 4 - sur la mortalité infantile (avec son lien inextricable à la mortalité maternelle); l'OMD 6 - visant à combattre le VIH / sida, le paludisme et les autres maladies (les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le VIH / sida); l'OMD 7 - sur durabilité de l'environnement (l'accès des femmes aux ressources environnementales et leur rôle crucial dans l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à celui-ci); l'OMD 8 - sur les partenariats mondiaux pour le développement.

41. En outre, les OMD ont joué un rôle majeur dans le soutien de la fourniture de données fiables et robustes par les bureaux nationaux de statistiques à travers l'amélioration des capacités statistiques et la disponibilité des données pour le cadre de suivi des OMD. Ces données ont contribué au suivi de la mise en œuvre de la BPfA et à la mise en lumière de la responsabilité des gouvernements et de la communauté internationale. En outre, l'intégration des OMD dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté a appuyé - dans une large mesure - l'intégration de l'aspect genre dans la planification des activités gouvernementales. Par ailleurs, les nombreux partenariats noués autour de la mise en œuvre des OMD entre les gouvernements, les partenaires internationaux de développement, le secteur privé et les organisations de la société civile ont joué un rôle crucial dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la BPfA et ont connu beaucoup de succès dans les réalisations présentées plus haut dans le présent rapport de synthèse.

## *Section 2*

### *Progrès réalisés dans la mise en œuvre des domaines critiques de la Plateforme d'action depuis 2009*

42. Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des domaines critiques de la Déclaration de Beijing et de la Plateforme d'action pour la période post 2009 en raison de la «*Déclaration de Banjul sur les stratégies d'accélération de la mise en œuvre des Plateformes d'action de Dakar et de Beijing*» qui a été adoptée à l'issue de la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes tenue en Novembre 2009 à Banjul, en Gambie. Ce document final était un appel à la mise en œuvre de stratégies qui permettraient d'accélérer l'implémentation de la BPfA dans sept domaines stratégiques jugés cruciaux pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les discussions liées à l'état de mise en œuvre actuelle se font conformément aux 12 domaines stratégiques comme suit :

### ***Domaine stratégique 1 - Femmes et pauvreté***

43. Au cours des dernières années, l'Afrique a œuvré de manière lente mais régulière dans l'éradication de la pauvreté. Les taux de pauvreté (proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars par jour) en Afrique sont descendus en-deçà de 50 pour cent en 2008 (à 47,5 pour cent) pour la première fois, avec une baisse du taux à 46,8 pour cent en 2011<sup>27</sup>. Toutefois, cette baisse du niveau de pauvreté masque de profondes disparités de genre au sein des ménages eu égard à des différentiels de relation de pouvoir. En outre, bien que le PIB en Afrique ait réalisé un bond depuis 2000, la transformation structurelle s'est avérée limitée et a entraîné une croissance médiocre de la productivité<sup>28</sup>. Dès lors, les femmes, qui ont historiquement été perçues comme artisanes de la faible productivité, n'ont tiré que très peu de dividendes de la croissance exponentielle en Afrique.

44. Dans un tel contexte, plus de 50 pour cent des pays ont déclaré avoir formulé et / ou mis en œuvre des stratégies nationales de développement et des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui présentent des dispositions spéciales en faveur des femmes. Au nombre de ces mesures figurent l'amélioration de l'autonomisation économique des femmes, la promotion de la sélection par les femmes de disciplines scientifiques et technologiques tout en facilitant l'accès des femmes au crédit et soutenant le développement des femmes entrepreneurs. A titre d'exemple, le PRS du Niger comprend le renforcement de la protection sociale pour «groupes vulnérables»<sup>29</sup> et vise à promouvoir la sécurité alimentaire pour tous les Nigériens<sup>30</sup>. Le Kenya, le Mozambique et l'Afrique du Sud ont indiqué avoir œuvré de manière similaire en distribuant des filets de protection sociale aux groupes vulnérables tels que les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées qui présentent une composante critique de transfert de fonds<sup>31</sup>. L'Algérie, (qui a réalisé la plupart des OMD), a très peu de politiques portant spécifiquement sur les femmes, mais mise plutôt sur des programmes généraux de protection sociale qui coûtent 12 pour cent du PIB<sup>32</sup>. L'Angola<sup>33</sup> et la République de Sao Tomé et Principe<sup>34</sup> sont les autres pays ayant adopté cette approche.

45. Les principaux défis rencontrés sont le ralentissement économique mondial qui a eu un impact significatif sur les femmes puisque la plupart des programmes gouvernementaux en matière d'éradication de la pauvreté sont financés par les partenaires au développement dans les pays du Nord. Il en a résulté une perpétuation de la pauvreté des femmes en ceci qu'un nombre élevé de femmes ont perdu leurs source de revenus et se sont retrouvées contraintes de gérer la baisse des revenus des ménages. Au nombre des autres défis figurent le manque de données complètes désagrégées par sexe, genre et âge à même d'en motiver l'action politique en partie en raison de leur caractère indicatif qui ne reflète pas les inégalités liées au genre au sein des

---

<sup>27</sup> United Nations. 2014. *Millennium Development Goals Report -2014*. New York, NY: UN.

<sup>28</sup> UNECA & AU. 2014. *Economic Report on Africa: Dynamic Industrial Policy in Africa*. Addis Ababa, Ethiopia: UNECA.

<sup>29</sup> Niger report p. 4 2.1.2 tiret 2.

<sup>30</sup> Niger report p. 4 2.1.2 tiret 4.

<sup>31</sup> Niger report p. 4 2.1.2 tiret 3.

<sup>32</sup> Algeria report, p.2.

<sup>33</sup> Angolan report, p.16.

<sup>34</sup> Principe and Sao Tome Report, p. 18.

ménages; l'absence de stratégies et d'interventions de réduction transformatives de pauvreté en vue d'en sortir les femmes.

46. À la lumière de ce qui précède, la poursuite des progrès dans la réduction de la pauvreté dépendra de l'amélioration de l'intégration des processus de croissance en faveur des femmes ainsi que des investissements dans les services sociaux et les infrastructures, les filets de sécurité sociale qui viennent en appui à l'engagement des femmes dans l'économie. En outre, afin d'amortir les programmes gouvernementaux en matière d'éradication de la pauvreté à partir des déficits de capitalisation, il est demandé aux gouvernements d'entreprendre une mobilisation massive des ressources nationales et d'établir des partenariats public-privé (PPP) dans le pays. Une conduite structurée et systématique d'activités de renforcement de capacités des offices de statistiques au niveau national se veut nécessaire à l'obtention de données désagrégées exhaustives par âge, genre et sexe.

### ***Domaine stratégique 2 - Éducation et Formation de la Femme***

47. Constituant un des plus grands piliers du développement, l'éducation est un instrument essentiel à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la santé maternelle et infantile, à la réalisation de l'égalité du genre et à l'autonomisation des femmes ainsi qu'au maintien de la paix et de la stabilité. Pour les filles et les femmes, des niveaux plus élevés d'éducation ont d'importants impacts positifs sur leur emploi et leur potentiel de revenus, ainsi que sur leur capacité à contribuer au développement de la société. Il existe des preuves selon lesquelles les femmes instruites ont tendance à faire moins d'enfants et à avoir des familles en meilleure état de santé, ce qui contribue à l'amélioration de la santé maternelle et infantile, les taux de vaccination plus élevés, une bonne nutrition de la famille et la réalisation de la scolarisation de la génération à venir<sup>35</sup>. Plus encore, l'éducation des filles est considérée comme une arme de prévention du VIH / SIDA. En termes de salaires, les femmes reçoivent des rendements plus élevés sur leurs investissements dans la scolarité: leur rendement se situe en moyenne à 9,8 pour cent, contre 8,7 pour cent pour les hommes<sup>36</sup>.

48. Comme précédemment indiqué dans le rapport, l'Afrique du Nord a presque réalisé l'éducation primaire universelle en 2012. L'amélioration la plus notable a été enregistrée en Afrique subsaharienne où le taux net de scolarisation a augmenté de 18 pour cent entre 2000 et 2012. Les chiffres relatifs aux inscriptions ont doublé, passant de 62 millions à 149 millions<sup>37</sup>. Il convient de noter le cas particulier du Niger qui a augmenté son taux de scolarisation de 53 à 62 pour cent entre 2009 et 2011, tandis que le Ghana et le Mali ont augmenté les leurs respectivement de 77 à 84 pour cent et de 64 à 67 pour cent au cours de la même période. L'indice de Parité entre les Sexes (IPS) en ce qui concerne la scolarisation primaire en Afrique est sur la bonne voie. Sur 37 pays africains disposant de données, 27 avaient un IPS de 0,9 ou plus en 2010 avec 9 pays indiquant un déséquilibre favorisant les filles, soit un IPS supérieur à 1,0. Il a été enregistré d'importants Taux de Scolarisation liée au Genre (TSG) dans les pays suivants sur la période 2010-2014. Au Botswana, le TSG des filles est passé de 89,1 pour cent en

---

<sup>35</sup> World Bank .2001. *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice*. OUP – USA

<sup>36</sup> Psacharopoulos, G., and H. Patrinos. 2002. "Returns to Investment in Education: A Further Update." Policy Research Working Paper 2281, World Bank, Washington, DC

<sup>37</sup> United Nations. 2014. *Millennium Development Goals Report -2014*. New York, NY: UN.

2010 à 98,7 pour cent en 2014 (soit un taux de croissance annuel de 2,25 pour cent), tandis que celui des garçons se situe à 95,4 pour cent au niveau primaire. Le niveau secondaire a enregistré une augmentation passant de 65,6 pour cent en 2010 à 68 pour cent en 2014 pour les filles par rapport à celui des garçons qui est passé de 66,9 pour cent à 68,2 pour cent sur la même période. En Éthiopie, au niveau primaire, le TSG des filles est passé de 90,7 pour cent en 2008/9 à 92,4 pour cent en 2012/13. En outre, il est noté une baisse continue de l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire qui est passé de 6,9 pour cent en 2008/9 à 5,8 pour cent en 2012/13.

49. Les progrès réalisés en ce qui concerne les taux net de scolarisation entre les sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur en Afrique sont restés lents. Le Botswana, le Cap-Vert et le Malawi ont déclaré avoir atteint la parité entre les sexes dans le taux net de scolarisation au niveau secondaire tandis que seuls l'Algérie et le Cap-Vert ont signalé avoir atteint la parité entre les sexes au niveau des taux nets de scolarisation pour ce qui est de l'enseignement supérieur respectivement à 1,46 et 1,29<sup>38</sup>. Une analyse plus approfondie des données désagrégées par sexe montre des disparités entre les sexes au niveau des taux d'alphabétisation de l'Afrique subsaharienne se situant à 68 pour cent pour les hommes contre 51 pour cent pour les femmes, ce qui correspond à un indice de parité entre les sexes de 0,74<sup>39</sup>. Cependant, le rapport AGDI 2012 du Botswana indique la réalisation de la parité entre les sexes quant à l'alphabétisation chez les 15-24 ans<sup>40</sup>.

50. La quasi-totalité des gouvernements africains ont pris des mesures en vue d'éliminer les obstacles à l'accès des filles à l'éducation se traduisant par: l'introduction de l'éducation primaire gratuite et obligatoire (en Algérie, en Angola, au Botswana, au Burundi, au Tchad, au Comores, en Égypte, au Gabon, au Ghana, au Kenya, au Lesotho, au Libéria, au Malawi, en Mauritanie, au Maroc, à Maurice, en Namibie, au Nigeria, en République du Congo, en Tunisie et en Ouganda); l'introduction de plans stratégiques pour l'éducation des filles (en Côte d'Ivoire); la conduite de campagnes de sensibilisation visant à réduire le taux d'abandon ou d'échec scolaire des filles et une augmentation du budget de l'éducation (en Guinée équatoriale, au Kenya, en République du Congo); une analyse de genre du matériel éducatif (en Namibie); des actions positives et d'autres actions sensibles au genre en vue d'augmenter le niveau d'inscription des femmes au niveau tertiaire (en Algérie, en Angola, au Burkina Faso, en Érythrée, au Kenya, au Malawi, en Mauritanie, en Tunisie, en République du Congo, en Ouganda, en Zambie, au Zimbabwe); des dispositions spéciales pour que les filles enceintes continuent d'aller à l'école (en Angola, au Botswana, au Burkina Faso, au Cap-Vert, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Namibie, au Zimbabwe); des programmes visant à éliminer l'écart entre les sexes en matière d'alphabétisation fonctionnelle (en Algérie, au Tchad, au Comores, en Côte d'Ivoire, en Érythrée, au Libéria, au Malawi, au Mali, en Namibie, en Tunisie, en Zambie); l'appui et l'élaboration d'études sur le genre et des recherches pour motiver les politiques et programmes (en Algérie, au Botswana, au

---

<sup>38</sup> United Nations. 2013. *Millennium Development Goals Report -2013*. New York, NY: UN.

<sup>39</sup> UNESCO-UIS. 2013. *Adult and youth literacy: National, regional and global trends, 1985-2015*. Quebec, Canada. UNESCO-UIS.

<sup>40</sup> Government of Botswana. 2012. *African Gender and Development Index (AGDI) Report – 2012*. Gaborone, Botswana.

Burundi, au Tchad, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Érythrée, en Éthiopie, en Gambie, au Ghana, au Kenya, au Lesotho, au Malawi, au Mali, en Namibie, en Tanzanie, en Zambie, Zimbabwe).

51. Au nombre des défis mis en évidence dans ce domaine stratégique figurent les faibles taux d'achèvement des études pour ce qui est des étudiantes, ce qui réduit le nombre de filles qui passe avec succès de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire; l'influence néfaste de la division inéquitable des tâches domestiques en fonction du sexe sur le mauvais rendement scolaire de la petite fille; les mariages précoces et forcés; les grossesses chez les adolescentes en particulier en Gambie et au Botswana; l'incapacité des parents pauvres à payer les frais de scolarité et les fournitures scolaires, les prélèvements de fonds de développement et d'autres frais liés à l'éducation; les longues distances à parcourir entre le domicile et l'école; les infrastructures scolaires inadéquates (salles de classe, toilettes des filles séparées, approvisionnement adéquat en eau potable, double vacation causée par l'insuffisance de salles de classe); le manque de matériels pédagogiques adéquats et appropriés dans les écoles rurales; la pénurie aiguë d'enseignants qualifiés; les effets du VIH / SIDA notamment les cas de maladie et de décès du personnel soignant ainsi que le nouveau rôle joué par la petite fille qui prend soin des enfants les plus jeunes de la famille.

52. En réponse aux défis ainsi mis en évidence, les rapports des pays ont proposé les mesures correctives suivantes: mise en œuvre de stratégies et de programmes visant à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation dans l'éducation préscolaire, primaire, secondaire, technique, dans la formation professionnelle et l'alphabétisation; mise en œuvre de programmes novateurs d'éradication de la pauvreté; formulation de dispositions spécifiques pour prendre en charge les cas d'écolières enceintes; réduction des distances à parcourir pour aller à l'école en particulier dans les zones rurales, sensibilisation systématique de la communauté sur l'importance de l'éducation des filles et adoption de politiques qui prennent en compte les intérêts stratégiques de l'éducation de la fille.

### *Domaine stratégique 3 - Femme et Santé*

53. Une croissance économique soutenue est fortement tributaire de la santé et du bien-être de la population en général ; la santé se veut essentielle au progrès économique et à la réduction de la pauvreté dans la mesure où les populations en bonne santé vivent plus longtemps, sont plus productives et réalisent plus d'économies<sup>41</sup>. La plate-forme d'action de Beijing (BPfA) fait mention du droit des femmes à jouir du meilleur état de santé physique et mentale leur offrant une sensation de bien-être physique, mental et social.

54. Comme indiqué précédemment dans le rapport, le Taux de Mortalité Maternelle (TMM) a connu entre 1990 et 2013 une baisse globale de 45 pour cent dans les 17 pays qui ont enregistré une réduction de plus de 50 pour cent<sup>42</sup>. Il faut saluer la performance de la Guinée Équatoriale qui a déjà atteint l'OMD 5, avec une forte baisse de 81 pour cent de la mortalité maternelle de

---

<sup>41</sup> <http://www.who.int/hdp/en/>

<sup>42</sup> Equatorial Guinea, (81%), Eritrea (73%), Ethiopia (64%), Rwanda (63%), Angola and Madagascar (62%), Cape Verde (61%), Malawi (59%), Burkina Faso (57%), Benin (55%), Sao Tome and Principe (54%), Niger (53%), Mali and Togo (51%), Guinea and Gambia (51%).

1990 à 2010. Cette réduction se doit à la proportion de naissances améliorées bénéficiant de l'aide d'un personnel qualifié, qui est passée de 5 pour cent en 1994 à 64,6 pour cent en 2000.

55. Une bonne santé maternelle dépend de l'accès à des services efficaces de santé et de planification familiale. Un exemple en la matière est le Kenya qui a réalisé une réduction du taux de fécondité de 4,9 enfants par femme en 2003 à 4,6 en 2008; une meilleure connaissance de la disponibilité des méthodes contraceptives chez les femmes en âge de procréer (94,6 pour cent); une proportion accrue de femmes (de 64 pour cent en 2003 à 73 pour cent en 2008-09) ayant déjà utilisé une méthode contraceptive); une proportion accrue de femmes ayant déjà utilisé la planification familiale (qui est passé de 64 pour cent en 2003 à 73 pour cent en 2008-09).

**Tableau 3: Progrès réalisés par les pays relativement à l'objectif de réduction de la mortalité maternelle**

En cours	Progrès		Progrès insuffisant	Absence de progrès
Égypte Érythrée	Algérie Angola Bénin Burkina Faso Cap Vert Comores Côte d'Ivoire République Démocratique Du Congo Éthiopie Gambie Ghana Guinée Libéria Madagascar	Malawi Mali Mauritanie Maroc Mozambique Niger Nigéria Rwanda São Tomé et Príncipe Sénégal Togo Tunisie Uganda Tanzanie	République Centrafricaine Djibouti Gabon Guinée-Bissau Kenya Sierra Leone Soudan Zambie	Botswana Cameroun Tchad Congo Lesotho Namibie Somalie Afrique du Sud Swaziland Zimbabwe

Source: WHO et al., 2012.

56. Les taux de mortalité maternelle sont exacerbés par la prévalence du VIH / sida et l'efficacité des soins médicaux aux femmes enceintes vivant avec le VIH. L'Afrique a enregistré du succès dans ce domaine dans la mesure où plus de 90 pour cent des femmes enceintes vivant avec le VIH ont reçu des régimes de traitement efficaces au Botswana, en Namibie, en Afrique du Sud et au Swaziland. Des progrès significatifs dans ce domaine ont également été signalés dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe où plus de 75 pour cent des femmes enceintes vivant avec le VIH ont reçu un traitement ou une prophylaxie<sup>43</sup>.

**Encadré 2: Meilleures pratiques en matière de diagnostic, de traitement et de prévention du VIH chez les femmes enceintes**

<sup>43</sup> UNAIDS. 2014. *The Gap Report – 2014*. Geneva, Switzerland: UNAIDS.

Le **Malawi** a connu une mise à l'échelle des services intégrés du VIH. Ces services ont été étendus à 782 sites statiques et 322 sites HTC, 534 sites de TAR et 611 sites statiques de TAR. En outre, un nombre croissant de femmes enceintes sont soumises au test du VIH et du SIDA dans le but de prévenir la transmission de la mère à l'enfant. La survie des patients prenant les ART s'est améliorée, permettant à 80 pour cent d'adultes et à 79 pour cent d'enfants de rester en vie 12 mois après le début du TAR.

En **Éthiopie**, la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans, qui ont déjà été testées au VIH et qui ont reçu leurs résultats au cours des 12 mois précédant l'étude est passée de 2 pour cent en 2005 à 20 pour cent en 2011; tandis que celui des hommes s'est augmenté de 2 pour cent à 21 pour cent sur la même période. La connaissance du VIH est presque universelle dans la mesure où 97 pour cent de femmes et 99 pour cent d'hommes avaient entendu parler du SIDA en 2011. De même, le **Ghana** a signalé une sensibilisation presque universelle au VIH (98 pour cent). La prévalence du VIH a diminué de 31 pour cent sur la période 2009 - 2010. La prévalence médiane actuelle chez les femmes enceintes est de 2 pour cent.

En Afrique du Sud, le nombre de préservatifs masculins distribués est passé de 8 millions en 1994 à environ de 376 millions en 2006. Les préservatifs féminins ont été introduits en 1996 et en 2006, un total de 3,6 millions de préservatifs féminins ont été distribués. Le gouvernement a également mis à l'échelle le programme de traitement gratuit du VIH et du sida depuis 2003, faisant de l'Afrique du Sud le plus grand programme de traitement du VIH et du SIDA dans le monde.

**Source: UNECA, 2013<sup>44</sup>**

57. Entravant la réalisation de ce domaine stratégique, voici une série de défis cités dans divers rapports : insuffisance des enveloppes budgétaires accordés au secteur de la santé et plus particulièrement au domaine de la santé génésique notamment en ce qui concerne le traitement des cancers du sein et du col de l'utérus; les limitations de capacité en matière de mise en œuvre des stratégies et programmes de santé maternelle (notamment les infrastructures et ressources humaines qualifiées); la mauvaise mise en œuvre des cadres juridiques mis en place pour protéger les droits de la santé de la reproduction; les croyances traditionnelles et religieuses négatives qui inhibent la circulation de l'informations, l'éducation et la communication en particulier dans les zones rurales; le faible taux d'alphabétisation / niveau d'éducation des femmes.

58. Les recommandations formulées pour ce domaine stratégique sont les suivantes: l'intensification des efforts en vue d'une mobilisation des ressources en vue de soutenir la mise en œuvre des politiques et programmes de santé maternelle; l'expansion des programmes de santé de la reproduction en vue d'y inclure le traitement de l'infertilité, du cancer du col de l'utérus, du cancer du sein, de la violence faite aux femmes et la nécessité d'œuvrer à étendre la détection précoce de ces pathologies dans les différentes régions du pays; la mise en place d'un système d'information sur la santé des femmes; le renforcement des capacités d'intégration du genre au niveau des planificateurs et des prestataires de services de santé grâce à des programmes adéquats; l'accroissement de la sensibilisation des femmes à la santé sexuelle et reproductive et l'offre d'un accès gratuit aux préservatifs, notamment les préservatifs féminins; la mise en place et / ou le renforcement des systèmes de santé en assurant l'accès, sur toute l'étendue du territoire, à des centres de santé dotés d'un personnel qualifié, la disposition d'un stock suffisant de médicaments antirétroviraux (ARV), de contraceptifs et de trousse de

---

<sup>44</sup> UNECA. 2013. *ICPD Beyond 2014 regional report: Harnessing the demographic dividend – The future we want for Africa*. Addis Ababa, Ethiopia: UNECA.

diagnostic; l'élaboration de systèmes de collecte de données et de diffusion d'informations fiables.

#### ***Domaine stratégique 4 - La violence faite aux femmes***

59. Il est largement reconnu que la violence faite aux femmes et aux filles, qui touche 1 à 3 femmes / filles (33 pour cent) est un facteur inhibant les efforts élargis de lutte contre la pauvreté et a des conséquences intergénérationnelles. Le Groupe de Travail du Projet des Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies sur l'Égalité des Sexes<sup>45</sup> a reconnu que mettre fin à la violence faites aux femmes et aux filles était l'une des sept priorités stratégiques nécessaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et que la violence constituait une entrave au progrès vers un certain nombre de ces objectifs, notamment ceux relatifs à l'éducation, au VIH / sida, à la santé maternelle et à la mortalité infantile.

60. Un cadre juridique clé existe au niveau régional, le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Droits de la Femme en Afrique (Protocole de Maputo), qui couvre un large éventail de droits des femmes. Il réaffirme la nécessité de protéger les femmes contre toutes les formes de violence (notamment la violence sexuelle et verbale) et renforce le droit à la dignité, à la vie, à l'intégrité et à la sécurité de la personne physique. En toile de fond, le protocole a été le premier à interdire explicitement les MGF / E subies par 130 millions de filles dans le monde dont la grande majorité vivent en Afrique. Un rapport 2013 de l'OMS et de ses partenaires, rédigé par Garcia-Moreno et al. fournit des données relatives aux taux de prévalence de la Violence dans les Relations Intimes (VRI) en Afrique. Voici les taux de prévalence de la Violence dans les Relations Intimes de nature physique: Afrique centrale: 66 pour cent; Afrique de l'Ouest: 41,8 pour cent; Afrique de l'Est: 38,8 pour cent; Afrique du Sud: 29,7 pour cent; et l'Afrique du Nord combinée au Moyen-Orient ont connu un taux moyen de prévalence de 35,4 pour cent<sup>46</sup>.

61. Les 51 pays ayant participé à l'étude ont indiqué l'existence de diverses formes de législations visant la prévention et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles; avec au moins 15 pays africains<sup>47</sup> ayant fait des progrès dans l'élaboration de cadres juridiques visant à éliminer la VCF depuis l'examen de Beijing + 15 en 2009.

62. En vue de motiver la programmation au niveau des pays dans ce domaine, une campagne dénommée Africa UNiTE a été lancée en 2010 dans le cadre de la campagne Tous Unis du Secrétaire général des Nations Unies dont les six résultats escomptés sont à atteindre à l'horizon 2015. Ce sont: l'adoption et l'application de lois nationales pour répondre à et punir toutes les formes de violence contre les femmes et les filles conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme; l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action nationaux multi-sectoriels mettant l'accent sur la prévention et dotés de ressources suffisantes; l'établissement de systèmes de collecte et d'analyse de données sur la prévalence des diverses formes de violence

---

<sup>45</sup> United Nations, 2005, United Nations Millennium Project Task Force report on gender equality, New York

<sup>46</sup> Garcia-Moreno, Claudia, C.Pallitto, K. Devries, H.Stockl, C.Watts, and N. Abrahams, 2013.*Global and Regional Estimates of Violence against Women: Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and Non-Partner Sexual Violence*, World Health Organization, Geneva.

<sup>47</sup> Benin, The Gambia, Cameroon, Cape Verde, Central African Republic, Lesotho, Mali, Morocco, Kenya, Mauritius, Sudan, Uganda, Zambia, Egypt and Nigeria

contre les femmes et les filles; la mise en place de campagnes nationales et / ou locales et l'engagement d'un large éventail d'acteurs de la société civile à la prévention de la violence et au soutien des femmes et des jeunes filles victimes de violence; la poursuite d'efforts systématiques pour la lutte contre la violence sexuelle dans les situations de conflit, la protection des femmes et des filles contre le viol comme arme de guerre et la pleine application des lois et politiques connexes notamment les résolutions 1325 et 1820 ainsi que la mise à disposition d'espaces publics sécurisés pour les femmes et les filles<sup>48</sup>.

63. Suite à ces actions, des progrès remarquables ont été réalisés dans le domaine de la collecte de données, une vingtaine de pays africains ayant établi un point de référence de la prévalence de la violence<sup>49</sup> - une année au cours de laquelle les données ont été enregistrées (au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en RDC, en Égypte, en Éthiopie, au Ghana, au Libéria, au Nigeria, à Sao Tomé et Príncipe, en Afrique du Sud, en Tunisie et en Zambie). D'autres pays ont 2 points année afin d'en arriver à la comparaison des données (le Cameroun, le Kenya, le Malawi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe). Les pays sans statistiques nationales de référence sont ceux touchés par des conflits - la Somalie, le Soudan du Sud, le Mali, mais aussi la République du Congo. Par ailleurs, d'autres pays ayant mené des études spécifiques à grande échelle sur la violence conjugale de nature à stimuler les interventions ciblées sont l'Algérie, le Botswana, le Cap Vert, le Congo, la Gambie, Maurice, le Maroc, le Niger et la Tunisie. Toutes ces données ont permis de renforcer les efforts de sensibilisation, l'élaboration de politique et la planification informées dans différents pays avec des degrés variables de succès. Des centres spécialisés pour les études sur la violence fondée sur le sexe ont été établis en Angola et en Égypte en vue de l'actualisation fiable des données. Ces efforts ont permis aux décideurs d'établir des liens critiques entre une vulnérabilité accrue à l'infection du VIH / SIDA des suites de violence contre les femmes et la corrélation entre la vulnérabilité économique et la vulnérabilité à la violence contre les femmes.

64. Il ressort des réponses fournies par les pays que des initiatives multi-sectorielles ont été élaborées et sont en cours de mise en œuvre pour la prévention et la réponse aux violences faites aux femmes. Il faut toutefois noter que très peu de pays ont mis en place des mesures pour assurer la sécurité physique des victimes ou supposées victimes de violence contre les femmes à travers la mise en place d'abris / de refuges / de centres de secours malgré les taux élevés de prévalence de la violence conjugale, la violence sexuelle et les MGF. L'octroi d'un appui économique aux victimes a été négligé par la grande majorité des pays, mais il constitue un élément essentiel pour assurer l'autonomie économique des victimes en vue de leur réinsertion dans la communauté. Il s'agit ici d'un élément clé de réponse, en particulier lorsque l'auteur de la violence est un partenaire intime ou conjugal. Sur ce point, l'Algérie, le Botswana, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, Maurice, la Namibie, le Nigeria, la Sierra Leone, la Tunisie et le Zimbabwe agissent conjointement avec les ONG à l'effet d'ouvrir des foyers et d'allouer des budgets opérationnels en faveur des victimes. Tandis que le Lesotho et l'Ouganda ont récemment commencé à travailler dans ce domaine, la Tanzanie et la Namibie ont signalé une augmentation du nombre d'abris opérationnels qui - malheureusement - se réduisent principalement à certaines villes, laissant de nombreuses populations rurales sans protection. En outre, il n'y a qu'un peu

---

<sup>48</sup> [www.africaunitcampaign.org](http://www.africaunitcampaign.org)

<sup>49</sup> Collected through National Demographic Health Surveys

moins de 40 pour cent des répondants qui avaient mis en place une réponse globale aux violences faites aux femmes, réponse qui prenait en compte l'autonomisation économique des victimes.

65. Même si le phénomène de la traite des êtres humains est devenu un fléau sur le continent, il y a eu peu ou aucune action entreprise par les pays africains en vue de traduire la politique en actions. Des efforts visant à lutter contre ce phénomène ont été notés en Algérie et en Namibie qui sont des pays ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la traite de la personne humaine. De même, la Guinée Équatoriale dit disposer d'une loi relative au trafic d'immigrants et aux personnes en situation irrégulière. Ce pays a également organisé des ateliers d'information et de sensibilisation sur le commerce de la personne humaine ciblant les jeunes, les forces nationales de sécurité et les responsables gouvernementaux. Au niveau sous-régional, le Secrétariat de la SADC a apporté son appui à 10 États membres (le Botswana, le Lesotho, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la République Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe) quant à la formulation et à la mise en œuvre de législations relatives à la traite des personnes (TIP) visant à lutter contre cette pratique, en particulier lorsqu'elle touche les femmes et les enfants. En outre, le Secrétariat met en œuvre, avec l'Union européenne, une Politique de Coopération Régionale (PCR) qui se veut un programme quadriennal (2013-2017) dont l'objectif principal est d' *“Atteindre une sensibilisation accrue, la coopération et l'action contre la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants dans la région de la SADC”*.

66. Au nombre des principaux défis indiqués dans cette section figure le très faible niveau d'application des lois nationales en matière de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes, ce qui a fait prospérer l'impunité des auteurs; il n'existe toujours pas de réponses clés aux violences faites aux femmes notamment la garantie de sécurité physique des victimes et le soutien économique à leur apporter; le manque de données exhaustives sur les violences faites aux femmes pour en motiver les réponses politiques ciblées; la mise en œuvre lente et sporadique de la résolution 1888 des Nations Unies sur la protection des femmes et des enfants de toutes les formes de violence sexuelle lors des conflits.

67. Au nombre des recommandations faites figurent la nécessité de hiérarchiser l'application effective des lois réglant et punissant toutes les formes de violence contre les femmes par le biais de l'allocation des ressources adéquates et le renforcement ciblé des capacités des organismes d'application de la loi; la nécessité d'une bonne coordination, d'une réponse multisectorielle et multipartite à la violence contre les femmes notamment la fourniture de services médicaux efficaces sensibles au genre, des espaces sécurisés pour la sécurité physique, une réponse juridique / judiciaire, un soutien psycho-social, des initiatives d'autonomisation économique en vue de réduire la vulnérabilité en de permettre l'autonomie et l'autosuffisance; un engagement significatif des hommes et des jeunes garçons dans la politique et la formulation des programmes suivie de leur mise en œuvre ultérieure.

#### ***Domaine stratégique 5 - Femmes et conflits armés***

68. Conformément à la BPfA, les statistiques des diverses études font état de l'interaction entre les conflits armés et l'inégalité des sexes; soit les conflits exacerbent les inégalités entre les

sexes et inversement, soit les inégalités entre les sexes créent les conflits<sup>50</sup>. Dans le premier cas, les femmes subissent la double charge du travail de la production et de la reproduction, un plus grand nombre de personnes à charge (notamment les blessés et orphelins) et l'augmentation de la violence basée sur le genre (VBG) / VAW, la maladie et la malnutrition; tandis que dans le second cas, les normes patriarcales liées au genre qui sont au cœur de l'inégalité entre les sexes alimentent également les conflits et la violence, en particulier lorsque les notions militarisées de la masculinité sont répandues comme dans les communautés qui pratiquent le système de la dot<sup>51</sup>.

69. La reconnaissance de cette interaction entre la BPfA et d'autres cadres a motivé l'élan vers l'adoption en l'an 2000 de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (résolution 1325). Cette résolution est un appel aux États membres et à tous les acteurs dans un conflit quelconque à protéger les droits des femmes, à prendre en compte leurs besoins spécifiques dans des situations de conflit et post-conflit et à les impliquer dans le processus de paix et de stabilité par leur participation aux efforts de maintien et de consolidation de la paix. Cette résolution est complétée par la résolution 1888 de l'ONU qui demande instamment aux États membres de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à l'usage de la violence sexuelle comme tactique de guerre.

70. Disposant d'un tel schéma de mise en œuvre, des progrès ont été accomplis dans l'opérationnalisation de la résolution 1325 par l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN). À ce jour, 14 pays africains ont élaboré des PAN pour mettre en œuvre la SCR : le Burundi, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone et l'Ouganda. Le Soudan du Sud a entamé le processus d'élaboration d'un plan d'action national. En outre, trois plans d'action régionaux relatifs à la résolution 1325 de l'ONU ont été élaborés, l'un dans la région des Grands Lacs, le deuxième dans la région du fleuve Mano en Afrique de l'Ouest et le troisième au secrétariat de l'IGAD en faveur de ses États membres.

71. Cette progression n'a toutefois pas produit de changement significatif pour ce qui est de l'amélioration de la participation des femmes aux négociations de paix. Les données disponibles en la matière indiquent que les femmes sont manifestement sous-représentées aux négociations de paix où des décisions cruciales sur le rétablissement post-conflit et la gouvernance sont prises<sup>52</sup> à partir de la période après l'année 2000.

**Tableau 4: Participation des femmes aux processus de paix en Afrique (1992-2011)**

N°	Pays	Femmes signataires	Femmes médiatrices en chef	Femmes témoins	Femmes dans les équipes de négociation
1	Sierra Leone (1999)	0%	0%	20%	0%

<sup>50</sup> Wright, H. 2013. *Gender peace and security and the post-2015 framework*. Mexico city: UN Women & ECLAC.

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> UNWomen. 2010. *Women's participation in peace negotiations: Connections between presence and influence*. New York, NY: UN Women.

2	Burundi (2000) – Arusha	0%	0%	-	2%
3	Somalie (2002) – Eldoret	0%	0%	0%	-
4	Côte d’Ivoire (2003)	0%	0%	0%	-
5	RDC (2003)	5%	0%	0%	12%
6	Libéria (2003) – Accra	0%	0%	17%	-
7	Soudan (2005) - Naivasha	0%	0%	9%	-
8	Darfour (2006) – Abuja	0%	0%	7%	8%
9	RDC (2008) - Goma – Nord Kivu	5%	20%	0%	-
10	RDC (2008) - Goma - Sud Kivu	0%	20%	0%	-
11	Ouganda (2008)	0%	0%	20%	9%
12	Kenya (2008) – Nairobi	0%	33%	0%	25%
13	République Centrafricaine (2008)	0%	0%	0%	-
14	Zimbabwe (2008)	0%	0%	0%	-
15	Somalie (2008)	0%	0%	10%	-
16	République Centrafricaine (2011)	0%	0%	0%	-

**Source : UNWomen, 2010**

Malgré leur faible représentation aux instances de négociation en matière de paix, les femmes se retrouvant dans des situations de conflit identifient des moyens créatifs pour se faire entendre. Des rapports font état de ce que les femmes ont conduit des sessions parallèles, en étroite collaboration avec les OSC notamment au Burundi. Lorsqu’elles sont tenues à l’écart des instances de décisions, les femmes ont toujours su œuvrer par tous les moyens pour faire connaître leurs positions et leurs recommandations. C’est le cas dans certains pays comme le Libéria où les femmes ont dû barricader des salles de réunion jusqu’à ce qu’une décision soit prise avec leur participation.

72. Des cadres juridiques ont été élaborés en vue d’intégrer le genre dans les opérations de maintien de la paix. Par exemple, en 2012, le Bénin a élaboré une politique nationale visant à promouvoir une approche sensible au genre dans le cadre des opérations de maintien de paix et à assurer la pleine participation et la représentation des femmes aux processus de paix notamment dans le cadre de la prévention, de la gestion, de la résolution des conflits et de la reconstruction post-conflit. Dans la même veine, le Burundi a observé une plus grande équité dans le recrutement de femmes soldats dans l’armée par un décret favorisant le recrutement de femmes dans l’armée. Avec une telle mesure, le taux d’enrôlement des femmes est passé de 0,0 pour cent à 10 pour cent (1993-2014). En outre, l’existence d’une stratégie d’intégration du genre au le ministère de la Défense nationale et des anciens combattants (MDNAC) (2011-2012) a donné

lieu à l'élaboration d'un livret pour orienter l'intégration des femmes dans ledit ministère. Par ailleurs, diverses formes d'incitations sont en cours d'exécution en Éthiopie, au Lesotho et en Afrique du Sud pour promouvoir le recrutement des femmes dans les forces en uniforme.

73. En dépit des progrès réalisés au niveau de certains des indicateurs relatifs aux femmes dans les conflits armés, un certain nombre de défis persistent, à savoir: les faibles représentation et participation des femmes aux pourparlers formels de paix; la mise en œuvre lente et quelque peu ad hoc de la résolution 1325 relative aux PAN; les taux constamment élevés des violences faites aux femmes et aux filles dans les situations de conflit; l'insuffisance de ressources (financières et humaines) et de capacité générale des mécanismes nationaux pour jouer pleinement le rôle qui est le leur dans les situations de conflit et post-conflit; la mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) non sensibles au genre.

74. Les recommandations suivantes relatives à ce domaine stratégique ont été proposées: l'affectation des experts en genre aux postes stratégiques lors des pourparlers officiels de paix notamment le poste technique du bureau du médiateur, le poste de facilitateur et ceux des responsables des délégations des parties aux négociations, ou l'établissement d'un système par lequel les femmes sont tenues informées du processus et sont capables de rétroaction relativement à leurs recommandations à l'endroit de toutes les parties aux négociations; la mise en œuvre bien fournie et coordonnée des diverses parties prenantes aux plans d'action nationaux; l'intégration du genre dans les programmes DDR depuis leur conception; la prise de mesures décisives au niveau national, régional ou mondial contre les auteurs de violence sexuelle dans les situations de conflit et post-conflit; l'allocation de fonds pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans un cadre de reconstruction post-conflit.

### ***Domaine critique 6 - Femme et économie***

75. Des études récentes montrent que l'investissement dans les femmes et les filles et la réduction des obstacles à une répartition plus efficace des compétences et des talents des femmes ont des effets multiplicateurs importants sur la productivité, l'efficacité et la croissance économique soutenue<sup>53</sup>. Des recherches ont révélé qu'une année de scolarité supplémentaire accordée aux filles peut susciter une augmentation des salaires individuels jusqu'à 20 pour cent tout en réduisant les taux de natalité de près de 10 pour cent, produisant ainsi un impact économique de taille. L'augmentation du nombre de femmes justifiant d'une éducation secondaire de 1 pour cent, d'autre part, va propulser la croissance économique annuelle par habitant de 0,37 pour cent, ce qui démontre clairement que l'investissement dans les femmes et les filles est une économie intelligente<sup>54</sup>. En outre, accroître davantage les possibilités économiques des femmes et l'égalité des sexes va de pair avec une plus forte croissance du produit intérieur brut, un revenu par habitant plus élevé et une plus grande compétitivité<sup>55</sup>.

---

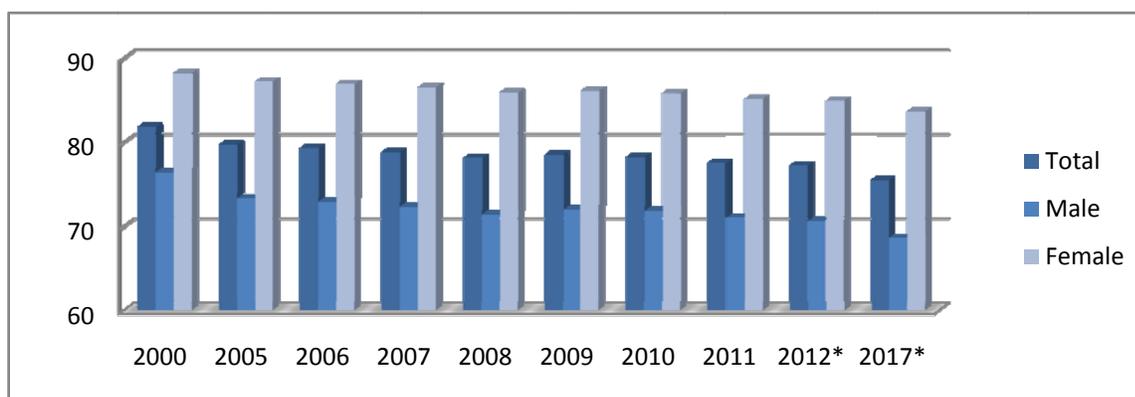
<sup>53</sup> UNECA. 2013. *African Gender and Development Index (AGDI) regional report*. Addis Ababa, Ethiopia: UNECA.

<sup>54</sup> World Bank (2012), *Smarter economics: Investing in girls*, The World Bank Group, Washington DC

<sup>55</sup> CIDA. 2014. *Women's economic empowerment: A guidance note*. CIDA.

76. Les deux décennies de croissance économique rapide et soutenue (5 - 7 pour cent par an) en Afrique n'ont point été en mesure de traduire les gains économiques en plus values significatives en matière d'égalité des sexes pour les femmes. Par exemple, en 2012, 84,9 pour cent des femmes en Afrique étaient dans un contexte professionnel vulnérable contre 70,6 pour cent d'hommes<sup>56</sup>. Des obstacles culturels ajoutés aux possibilités économiques limitées continuent de confiner les femmes à un emploi de type informel et vulnérable. Cela est en grande partie due à l'abondance de la main-d'œuvre en Afrique sub-saharienne et à l'absence de filets de sécurité sociale qui enferment de nombreux travailleurs peu qualifiés (en particulier les femmes) dans le marché du travail en raison de l'inexistence de moyens alternatifs de survie. En effet, bien que souvent considéré comme mécanisme d'adaptation et première étape vers des salaires plus élevés, l'emploi vulnérable est plus susceptible de piéger les personnes vivant dans la pauvreté, en raison du manque de possibilités de développement des compétences<sup>57</sup>.

**Figure 1: Situation de l'emploi vulnérable en Afrique Sub-saharienne par sexe**



Source: UNECA, 2013.

77. En outre, le chômage des femmes est à la hausse, comme en témoigne le cas de l'Égypte où le taux de chômage des femmes a augmenté, passant de 18,7 pour cent au cours du dernier trimestre de 2006 à 22,7 pour cent au dernier trimestre de 2009, tandis que le taux de chômage chez les hommes a diminué de 5,9 pour cent à 5,1 pour cent sur la même période. Le même scénario se laisse constater au Cap-Vert, où le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes femmes (20 à 24 ans), que chez les jeunes hommes avec un différentiel de 6 pour cent (37 pour cent pour les femmes contre 31 pour cent pour les hommes). La proportion de femmes sans emploi jouissant d'un meilleur niveau d'éducation (postsecondaire) est plus élevée que celle des hommes, ce qui montre que l'amélioration du niveau d'éducation des femmes ne pourrait pas, à elle seule, occasionner un plus grand accès sur le marché du travail.

78. Toutefois, l'espoir existe; tous les pays ayant participé à l'étude ont indiqué l'existence de plusieurs politiques, programmes et projets visant à accélérer l'autonomisation économique des

<sup>56</sup> UNECA. 2014. Economic Report for Africa (ERA): *Making the Most of Africa's Commodities: Industrializing for Growth, Jobs and Economic Transformation*, Economic commission for Africa, Addis Ababa

<sup>57</sup> UN. 2013. *The MDG Report 2013: Assessing Progress in Africa Toward the Millennium Development Goals*, United Nations, New York

femmes dans divers domaines, avec un accent particulier sur l'agriculture, le développement des affaires et la finance. Le Kenya et l'Afrique du Sud se distinguent pour leur mise en œuvre réussie de programmes de marchés publics où un quota de 30 pour cent sur toutes les passations de marchés publics a été réservé aux femmes et aux jeunes. En plus, plusieurs rapports de pays ont indiqué la mise en place de fonds spéciaux pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) tenues par des femmes. Au nombre de ces pays figurent l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Nigeria et l'Afrique du Sud.

79. Un certain nombre de pays ont mis en place - avec un degré élevé de réussite - des chaînes de valeur dans le secteur agricole, où exercent près de 70 pour cent des femmes. Cela a nécessité une compréhension des hommes quant à l'accès des femmes aux ressources de production et à l'existence de possibilités aussi bien pour les entreprises individuelles que pour les entreprises de groupe, la division des activités fondée sur le sexe et la manière dont le sexe et les relations de pouvoir interagissent sur la réglementation et les effets de la répartition de la valeur sur le commerce le long de la chaîne de valeur. Ces succès ont été enregistrés dans les chaînes de valeur manioc au Ghana et au Cameroun, riz et sorgho au Mali, riz au Sénégal, maïs au Burkina Faso et dans le secteur horticole au Kenya.

80. La mise sur pied des divers plans nationaux de développement en Afrique a ouvert les opportunités précédemment fermées aux femmes, ce qui a stimulé leur essor économique. Le Plan de Transformation de la Croissance en l'Éthiopie (2010 / 11-2014 / 15) est un cas d'espèce qui a abouti à l'organisation d'environ 5 millions de femmes dans les petites et moyennes entreprises et leur a offert un accès à un crédit abordable. Le nombre de femmes ayant bénéficié de services d'épargne et de crédit est passé de 610.789 en 2009, à 1.457.339 en 2010, à 4.098.313 en 2012 et à 6,9 millions en 2013. Dans le même contexte, le rapport AGDI du Malawi (2011) a indiqué l'apparition de la parité salariale dans l'agriculture, la fonction publique et dans les secteurs formel et informel. Toutefois, les inégalités entre les sexes relatives aux opportunités d'emploi dans les secteurs non-agricoles persistent.

81. Pour faire face aux contraintes liées à l'accès des femmes à la garantie et au crédit en raison de taux d'intérêt élevés, de nombreux pays ont lancé des programmes de crédit et d'initiatives financières en vue d'accorder aux femmes des conditions de prêt plus souples tout en supprimant l'exigence de garantie de prêt. Des pays tels que le Bénin et la Mauritanie ont soutenu ces initiatives, les cadres juridiques, politiques et institutionnelles qui définissent les groupes cibles et les interventions spécifiques en place. La première banque commerciale des femmes en Éthiopie, ENAT et des institutions similaires en République Démocratique du Congo, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie ont été créées en vue de l'autonomisation des femmes dans les affaires.

82. Des projets pour l'amélioration de l'entrepreneuriat des femmes à travers le renforcement des capacités et l'assistance financière sont en cours dans plusieurs pays africains<sup>58</sup>. Le Maroc et le Zimbabwe, en particulier, ont pris des mesures importantes pour développer l'entrepreneuriat des femmes, faciliter la participation des femmes à des postes clés de prise de décisions

---

<sup>58</sup> Le Cap-Vert, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Érythrée, la Gambie, le Lesotho, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, l'Île Maurice, le Mozambique, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

économiques, assurer l'équité en matière d'emploi et assister les femmes vulnérables à participer et à tirer profit des activités économiques formelles et informelles.

83. L'Éthiopie et le Mali ont institué des programmes qui visent à renforcer la compétitivité et la diversification du travail des femmes dans l'agriculture. Des projets à plate-forme multifonctionnelle<sup>59</sup> se développent également dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest tels que le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Mali et le Sénégal dont les économies sont en grande partie basées sur l'agriculture. En outre, les programmes de réduction de la pauvreté dans une grande majorité de pays catalysent les efforts en faveur de l'émancipation économique des groupes les plus vulnérables -les femmes agricultrices, les femmes du secteur informel, les migrants, les femmes handicapées. C'est le cas en Éthiopie, au Kenya, au Libéria, à l'île Maurice, au Maroc et au Soudan où des programmes spéciaux de collaboration sont en cours.

84. La mondialisation de l'économie du savoir a fait des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) un outil fondamental qui facilite le développement des affaires et de l'entrepreneuriat à travers le monde entier et qui contribue à l'émancipation économique des femmes. Les pays comme le Cameroun, le Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, l'île Maurice et le Soudan élaborent des programmes pour accélérer l'expansion des TIC et tirer profit des immenses opportunités qu'elles comportent.

85. Malgré les progrès réalisés au niveau de l'égalité des sexes dans les domaines tels que l'éducation et la santé, un écart économique important subsiste entre les femmes et les hommes en raison des principaux défis que sont: les contraintes institutionnelles telles que des environnements juridiques biaisés qui limitent la capacité des femmes à posséder ou à gérer des actifs et ressources de production, ou à exercer un emploi rémunéré; le manque d'informations et de données ventilées par sexe sur la participation des femmes dans le secteur informel de même que leur participation aux tâches non rémunérées qui limitent le temps qu'elles consacrent aux travaux rémunérés; les femmes, particulièrement celles qui travaillent dans le secteur agricole et qui vivent dans les zones rurales, ont des difficultés à acquérir les mêmes connaissances et compétences spécialisées que les hommes, à accéder aux services commerciaux et financiers équivalents, aux intrants et aux technologies; et l'établissement de relations avec des marchés rentables<sup>60</sup>.

86. Pour veiller à ce que les femmes participent et tirent profit à égale partie de la croissance économique et du développement de l'Afrique, plusieurs recommandations doivent être prises en compte. Ces recommandations sont entre autres la formulation et la mise en œuvre de cadres juridiques non discriminatoires qui soutiennent l'émancipation économique, la sécurité économique et les droits des femmes; l'élargissement des opportunités économiques au profit des femmes en leur offrant des services de soutien sectoriels tenant compte des spécificités liées au genre dans les affaires, l'agriculture et dans l'industrie minière; le développement des chaînes de valeurs sensibles au genre ayant le potentiel de sortir un grand nombre de femmes de la pauvreté

---

<sup>59</sup> La plate-forme multifonctionnelle (PMF) est un concept et une structure élaborés par le PNUD et mis en oeuvre dans un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'en Tanzanie et enZambie. L'idée était de mettre en place une PMF ayant un moteur diesel dans un village pour alimenter des appareils tels que les pompes, les moulins à grain et des groupes électrogènes. La PMF a impacté considérablement le travail des femmes en leur réduisant les corvées quotidiennes et en leur offrant de nouvelles opportunités.

<sup>60</sup> CIDA. 2014. *Women's economic empowerment: A guidance note*. CIDA.

dans les industries agricoles et minières; le renforcement du libre-arbitre des femmes en renforçant leur capacité à repérer et à saisir les opportunités économiques, à définir, influencer et prendre des décisions économiques et à bousculer les normes sociales et culturelles<sup>61</sup>.

### *Domaine stratégique 7 - Femmes au pouvoir et prise de décision*

87. La déclaration et le plan d'action de Beijing affirment clairement que les objectifs de développement, d'égalité et de paix ne peuvent pas être atteints sans une participation significative des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de prise de décision. La mise en œuvre de cette question préoccupante a permis de franchir plusieurs tournants dans l'histoire notamment: l'élection de 3 femmes chefs d'état, dont 2 sont actuellement au pouvoir, à savoir: S.E. Ellen Sirleaf Johnson (Libéria), S.E. Catherine Samba-Panza (République Centrafricaine) et Joyce Banda (Malawi). De plus, l'élection de S.E. Dr. Nkosazana Dlamini Zuma comme Présidente de la Commission de l'Union Africaine en 2012 était un événement révolutionnaire étant donné qu'elle était la première femme à la tête de l'organisation, depuis sa création il y a 50 ans.

88. Ces exploits ont été répliqués au niveau des élections parlementaires nationales où les femmes, dans 12 pays, ont eu des postes électifs dans diverses chambres du parlement suivant la répartition que voici: le Rwanda -63,8 pour cent (premier classement mondial), les Seychelles - 43,8 pour cent, le Sénégal -43,3 pour cent, l'Afrique du Sud -40,8 pour cent, le Mozambique - 39,2 pour cent, l'Angola -36,8 pour cent, la Tanzanie -36,0 pour cent, l'Ouganda -35,0 pour cent, l'Algérie -31,6 pour cent, le Zimbabwe -31,5 pour cent, le Cameroun -31,1 pour cent, et le Burundi -30,5 pour cent. La récente mise à jour des chiffres sur la représentation des femmes au niveau de la gouvernance locale -au-delà du seuil de 30 pour cent prescrit par le BPfA- nous donne les chiffres suivants: le Bénin -60 pour cent; le Lesotho -49 pour cent; la Gambie -42 pour cent; l'île Maurice -37 pour cent; l'Éthiopie -33 pour cent; le Nigeria -33 pour cent; la Mauritanie -30 pour cent; tandis que les pays ayant plus de 30 pour cent de femmes à des postes importants au sein des cabinets ministériels et de l'appareil judiciaire sont: le Burundi, l'Égypte, le Kenya, l'île Maurice, le Rwanda. Plusieurs pays ont connu une participation plus importante des femmes à la prise de décisions bien qu'ils n'aient pas atteint le seuil ; il s'agit des pays suivants: le Burkina Faso, le Cameroun, le Madagascar, le Maroc, la Namibie, la Tunisie, le Togo, la Sierra Leone, et le Soudan du Sud.

89. Ces succès sont dus en grande partie à une combinaison de plusieurs stratégies, notamment: la discrimination positive à travers les quotas désignés; la révision des cadres juridiques régissant les élections et les représentations de parties politiques entre autres. Les pays comme le Gabon, la RDC, la Gambie, l'île Maurice, le Cameroun, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda, ont promulgué des lois et modifié les processus électoraux pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision. De même, des quotas pour des postes de gouvernance locale ont été mis en place au Burkina Faso, en Érythrée, au Gabon, en Gambie, au Kenya, en île Maurice, et en Ouganda. La réglementation des parties politiques a été révisée en Algérie, au Cap Vert et au Soudan, tandis que le financement des partis politiques en fonction du nombre de femmes élues est en cours en RDC et au Maroc.

---

<sup>61</sup> Ibid.

90. Les réformes entreprises par les différents États pour résoudre les problèmes critiques liés à la participation des femmes en politique et dans la prise de décisions ont facilité la mise en œuvre des engagements pris à Beijing. Cependant, des lacunes subsistent encore, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies qui garantissent la représentation de 50 pour cent de femmes à tous les postes de prise de décisions comme la campagne 50/50 de l'Union Africaine. Ces lacunes sont les suivantes: les pratiques socioculturelles qui renforcent les notions patriarcales de l'impossibilité du leadership féminin; la perpétuation des violences faites aux femmes au cours du processus électoral; les difficultés des femmes à accéder aux ressources pour financer les campagnes électorales; l'insuffisance de capacité des femmes nouvellement élues à s'acquitter des obligations due au manque d'expérience sur le leadership; des environnements de travail discriminatoires à l'égard des femmes.

91. Une série de mesures correctives a été proposée par les rapports d'analyse national et se présente comme suit: la mise en œuvre efficace de cadres juridiques pour sanctionner les auteurs des violences faites aux femmes au cours du processus électoral; le renforcement de la formation politique, le plaidoyer, des campagnes nationales de sensibilisation afin de développer le leadership chez les femmes dans la sphère publique; la création d'environnements de travail adéquats qui permettent aux femmes de bien jouer leur double rôle de leadership et de reproduction; le financement des femmes candidates qui manquent de fonds nécessaires.

#### ***Domaine stratégique 8 - Mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme***

92. L'existence d'un mécanisme institutionnel bien fonctionnel et doté d'un financement suffisant au niveau national est une condition préalable essentielle pour garantir l'avancée dans la mise en œuvre de tous les autres domaines cruciaux. Tous les rapports nationaux ont indiqué l'existence de mécanismes nationaux du genre avant 2009 sous diverses formes: les ministères autonomes du genre et des affaires féminines; les directions du genre dans plusieurs ministères; les unités / bureaux ou points focaux genre dans les ministères clés; les secrétariats du genre; ainsi que les commissions du genre et de l'égalité. Seule la Zambie a signalé l'existence d'un ministère nouvellement créé chargé du genre et du développement de l'enfant en 2012; tandis que le rapport d'analyse nationale kenyan a indiqué le remplacement en 2013, du ministère du genre par une direction du genre logée au sein de la présidence, et placée sous la tutelle du ministère de la décentralisation.

93. Une très grande majorité des personnes enquêtées (tous - 100 pour cent) ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures pour intégrer les perspectives du genre dans les lois, les politiques publiques ainsi que dans les différents programmes et projets (en particulier ceux liés à l'autonomisation économique).

***Tableau 5: Mesures prises par les mécanismes nationaux du genre pour la promotion de la femme***

<b>Action menée</b>	<b>Beijing +20 (51)</b>
Pays ayant mis en place des mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre, le suivi et	45

l'évaluation des questions du genre.	
Pays ayant pris des mesures pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	51
Pays ayant pris des mesures spécifiques pour promouvoir la participation des femmes à l'économie.	51

Source: Rapports d'analyse nationale de Beijing +20, année 2014.

94. Les principaux défis que les rapports mettent en évidence dans le fonctionnement efficace des mécanismes nationaux du genre sont: allocation budgétaire nettement insuffisante pour la mise en œuvre de leur mandat (*voir le tableau n°1 affichant les allocations budgétaires pour les mécanismes nationaux du genre et la part que ces allocations représentent dans le budget national des pays choisis*); l'insuffisance des ressources humaines, et même si les ressources humaines existent, on assiste à de fréquents changements de personnel; les compétences insuffisantes pour entreprendre l'intégration effective du genre entre les différents ministères de tutelle; la marginalisation des points focaux chargés de soutenir les actions relatives à l'intégration du genre dans les différents ministères de tutelle.

95. Les principales recommandations à l'appui du renforcement des mécanismes nationaux du genre (MNG) sont: l'engagement du gouvernement à allouer des ressources financières et humaines en quantité suffisante; le gouvernement doit explorer des stratégies créatives de mobilisation des ressources internes, afin de répondre aux besoins de financement des MNG; des MNG faisant preuve d'initiative et visant à établir des partenariats public-privé (PPP) pour soutenir leur mandat; les stages de recyclage réguliers sur l'intégration du genre dans des secteurs spécifiques.

### ***Encadré 3: Meilleure pratique émergente dans les mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme***

En Ouganda les différents ministères, départements et agences (MDA) ont recruté des experts titulaires en genre pour apporter le soutien nécessaire aux points focaux genre en matière d'intégration des perspectives sexospécifiques dans toutes les législations, dans toutes les politiques, dans tous les programmes et dans tous les projets. En conséquence, une grande partie des MDA ont mené des audits participatifs du genre et des ateliers de renforcement des capacités pratiques. Ces ateliers ont été utiles pour fournir une base de référence pour la mise en œuvre des interventions relatives à l'intégration du genre et pour influencer les principales recommandations d'intensifier l'intégration du genre dans les MDA respectifs. Suite à cela et à d'autres stages de formation, le Bureau des Statistiques d'Ouganda (UBOS) procède régulièrement à la collecte des données sur le genre et l'autonomisation des femmes auprès de l'EDS en Ouganda, dans le recensement et dans d'autres enquêtes qui ont apporté des contributions importantes à la formulation des politiques et des programmes tenant compte des sexospécificités.

Source: Rapport national d'examen du programme d'actions de la plateforme de Beijing +20 de l'Ouganda, 2014

### ***Domaine stratégique 9 - Droits de la femme***

96. Ces dernières années ont été marquées par un engagement renouvelé – au plus haut niveau des instances politiques – et ce, en matière de promotion des droits fondamentaux des femmes, grâce à l’homologation, à la ratification et à la domestication des différents cadres mondiaux et régionaux sur les droits des femmes. Cette volonté politique se traduit par les rapports périodiques de 26<sup>62</sup> pays africains aux différents organes conventionnels des droits de l’homme en 2014. Ce cadre de responsabilisation sur le plan mondial s’avère crucial pour soutenir la défense des droits de l’homme au niveau national. Une telle obligation de déclaration est liée à la mise en œuvre de la Convention historique sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), communément appelée la Charte internationale des droits de la femme, qui est entrée en vigueur en 1979. A ce jour, 52 pays africains sur 54 ont ratifié la CEDAW, à l’exception de deux pays - la Somalie et le Soudan. Tout comme la PAB, la CEDAW invite instamment les États membres à prendre «toutes les mesures appropriées, y compris les mesures législatives, pour assurer le plein développement et la promotion des femmes, en vue de leur garantir la valorisation et la jouissance des droits de l’homme et des libertés fondamentales sur la base de l’égalité avec les hommes ».

97. 13 pays africains ont procédé à une auto-évaluation sur la mise en œuvre de la Convention CEDAW en utilisant l’IDISA de la CEA - le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique donne un aperçu des réussites et des difficultés rencontrées par les États membres dans la promotion des droits des femmes.

**Tableau 6: Tableau de bord de la promotion des droits des femmes en Afrique - CEDAW**

	Lois	Engagement à la politique	Développement d'un plan	Cibles	Mécanisme institutionnel	Budget	Ressources humaines	Recherche	Implication de Société civile	Information & dissémination	Suivi & évaluation	Renforcement des capacités	Responsabilité / Transparence	Total	%
Botswana	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	18	69
Kenya	1	1	1	1	2	1	1	2	2	1	1	2	2	18	69
Gambie	2	2	1	1	2	1	2	1	2	2	1	1	2	21	81
Zambie	1	1	0	0	2	0	2	1	2	1	0	0	0	10	38
Malawi	1	2	2	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	17	65
Togo	1	0	1	1	2	1	2	0	2	1	0	1	0	12	46
Côte d'Ivoire	1	1	0	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	14	54
Sénégal	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	1	1	22	85
Mali	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1	2	1	18	69
RDC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1	12	48
Cap-Vert															
Djibouti															

<sup>62</sup> Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d’Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Malawi, Mali, l’île Maurice, Namibie, Sénégal, les Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Togo, Ouganda et Tanzanie.

**Source: Rapport régional IDISA de la CEA, 2013 (à paraître)**

Selon les chiffres affichés dans le Tableau 6, il est clair que la majorité des pays ont eu beaucoup de mal dans le volet de mise en œuvre de la promotion des droits de l'homme - CEDAW (art. 2) – et ce, en raison des contraintes en matières de ressources humaines et financières qui, par la suite, ont entravé la capacité des MNG de disséminer son contenu à travers des campagnes de sensibilisation. Les cadres de suivi et d'évaluation faibles sont en corrélation avec des mécanismes faibles de transparence et de responsabilisation, ce qui conduit inévitablement à une mauvaise application des cadres juridiques. Les violations continuelles des droits de l'homme sont les conséquences de la mauvaise application des lois, d'où le besoin de renforcement des capacités des MNG.

98. Au niveau régional, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (protocole de Maputo), protocole qui est entré en vigueur en 2005, a évoqué tous les aspects de la notion de droits des femmes, et en plus ce protocole engage les gouvernements africains à intégrer le genre dans les cadres juridiques et politiques, dans les stratégies, dans les programmes et dans les activités de développement, car les droits des femmes concernent les droits politiques, civils, sociaux, culturels et économiques des femmes. Actuellement, le protocole a été signé et ratifié par 28 États membres; il a été signé seulement par 18 États membres tandis que 8 États membres n'ont ni signé ni ratifié le protocole, à savoir: Botswana, République centrafricaine, Égypte, Érythrée, Sao Tomé-et-Principe, Soudan du Sud, Soudan et Tunisie.

99. Dans l'opérationnalisation des cadres juridiques domestiques, un certain nombre de décisions de justice ont établi des précédents en renversant des cadres juridiques discriminatoires à l'égard des femmes, et ces décisions ont été documentées dans la période après 2009 en Égypte, au Kenya, au Libéria, en Namibie, en Afrique du Sud, au Swaziland, en Ouganda et les échantillons ci-dessous en sont les preuves.

***Encadré 4: Décisions historiques portant sur les droits des femmes***

### **Swaziland – Droits de Propriété**

Mary-Joyce Doo Aphane a intenté un procès contre le gouvernement du Swaziland pour faire valoir que les dispositions de l'article 16 (3) de la Loi sur l'enregistrement des actes non seulement portent atteinte à sa dignité, mais elles sont également discriminatoires à son égard et à l'égard d'autres femmes mariées au sein de la communauté. L'article 16 (3) de la Loi sur l'enregistrement des actes a empêché les femmes mariées dans la communauté d'enregistrer des biens immobiliers en leur nom. Cette loi a permis, en outre, au mari d'être le seul curateur de la propriété. Aphane a affirmé en outre que cette loi est contraire à la disposition de l'article 20 de la Constitution qui stipule que tous les citoyens sont égaux devant la loi tandis que l'article 28 accorde aux femmes les mêmes droits que les hommes dans les activités politiques, économiques et sociaux. Le 23 février 2010, le juge Qinisile Mabuza a statué en faveur d'Aphane et a donné aux femmes mariées ayant des biens dans la communauté, le droit à l'enregistrement des biens en leur nom et d'avoir un partenariat égal avec leurs maris dans l'administration des biens.

### **Nigéria – Droit à la documentation**

Le 1<sup>er</sup> juin 2009, les femmes au Nigéria ont remporté une bataille juridique importante quand la Haute Cour fédérale siégeant à Port Harcourt, capitale du *Rivers State*, a déclaré que la politique administrative du Service de l'immigration du Nigéria (NIS) était inconstitutionnelle; il s'agit d'une politique administrative qui obligeait la femme nigérienne mariée à présenter une lettre de consentement de son époux comme condition à remplir pour obtenir le passeport international. En statuant sur le dossier, Monsieur le juge, G. K. Olotu, a dit que cette condition constituait non seulement une violation de l'article 42 (1) (a) de la constitution de 1999, mais aussi elle était contraire à l'Article 18 (3) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, charte qui rejette la discrimination basée sur le genre. Dr. Priye Iyalla-Amadi, épouse de l'auteur renommé, Elechi Amadi a déposé la plainte contre le Service d'immigration du Nigéria (NIS) et contre son Directeur-Général, Chukwumah Udeh après avoir fait une demande de remplacement de son passeport international et quand les responsables du service de l'immigration à Port Harcourt ont exigé une lettre de permission de son époux avant de délivrer le passeport.

**Source: Observatoire des Droits des Femmes Africaines (AWRO), 2014.**

100. Dans des perspectives similaires, plusieurs pays ont signalé la promulgation de différents cadres juridiques pour la protection et la promotion des droits des femmes intervenue dans la période après 2009. Le Mozambique a voté une loi sur la violence conjugale contre les femmes (29/2009), et les efforts sont en cours visant à réviser le code pénal en éliminant et / ou en modifiant des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, telles que les lois foncières. La création de connaissances juridiques a été réalisée parmi les conseillers des collectivités régionales et locales, les chefs traditionnels et les enseignants en Namibie en 2012, et ce, grâce à des ateliers de vulgarisation juridique organisés à l'endroit de 228 participants au total (119 femmes et 109 hommes). Dans le même esprit, l'île Maurice a lancé un programme sur "*l'éducation permanente pour l'autonomisation des femmes*", permettant une très grande dissémination de diverses lois relatives à la famille, au mariage et au divorce auprès des centres de femmes dans le pays, y compris l'utilisation de SMS; alors que le Ghana et la Namibie se sont engagés intensivement dans le renforcement des capacités des agences nationales sur les divers cadres des droits de l'homme.

101. Ils ont procédé à la révision et / ou à l'adoption de divers cadres législatifs au niveau national, afin de les aligner sur les cadres internationaux et régionaux des droits de l'homme (notamment en matière de violence conjugale, de traite des personnes et de mutilation génitale féminine) au Botswana, au Ghana, au Zimbabwe, au Swaziland, en Guinée, en Guinée Bissau, en Gambie, au Mali, au Kenya, en Afrique du Sud. À cet égard, l'Ouganda a franchi une étape

supplémentaire et a développé *une liste de contrôle pour le respect des droits de l'homme* dans les politiques, dans les projets de lois, dans les budgets, dans les programmes gouvernementaux et dans tous les dossiers traités par le Parlement.

102. Les rapports nationaux ont révélé que la capacité des droits et des lois à augmenter les organismes des femmes est restreinte par quatre facteurs principaux, à savoir, la discrimination continue dans de nombreux systèmes juridiques réglementaires formels, en particulier autour du mariage, de l'héritage, de l'âge de la majorité et du contrôle des ressources productives; des lois coutumières et religieuses qui sont également garanties par la législation 'formelle' et par les Constitutions de nombreux pays africains qui brandissent la plus grande influence en matière de droit de la famille créant une ambivalence autour du concept des droits des femmes; la lenteur de la mise en œuvre et de l'application des lois promulguées sur les droits de l'homme; et les normes sociales qui ont un impact négatif sur l'application effective des droits des femmes<sup>63</sup>.

103. L'on pourrait remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des textes sur les droits des femmes par les moyens suivants: l'engagement politique doit se traduire en actions concrètes sur le terrain en matière de promotion des droits des femmes, et ce, par le biais de l'allocation adéquate des ressources humaines et financières; la formulation du renforcement des cadres de suivi et d'évaluation existants, afin de suivre les progrès de la mise en œuvre permettant d'influencer la formulation des politiques; la capacité statistique doit être améliorée afin d'assurer la collecte des données fiables et complètes pour la planification du programme.

#### ***Domaine stratégique 10 - Femmes et médias***

104. Une étude réalisée en 2006 par l'Association des femmes journalistes (Association des Femmes Journalistes - AFJ) sur la couverture de l'actualité portant sur les femmes et sur les problèmes des femmes dans 70 pays a révélé jusqu'à quel point la programmation négative a renforcé les rôles traditionnels des femmes – ce qui, dans la plupart des cas, a influencé la limitation de la participation des femmes aux activités socio-économiques et politiques. Cette étude à grande échelle menée dans 70 pays a indiqué que seulement 17 pour cent des articles ont cité les femmes; une femme sur 14 a été présentée comme étant victime (contre un homme sur 21); et une femme sur cinq a été affichée dans le cadre de sa famille (contre un homme sur 16). Les femmes dans l'actualité sont plus susceptibles d'être mises en vedette dans les faits divers comme le viol ou d'autres formes de violence conjugale, et ce, beaucoup plus qu'elles sont mentionnées dans les articles portant sur leurs capacités professionnelles, leur expertise ou leurs talents.

105. Dans la période après l'étude, le gouvernement, les maisons de presse et le secteur privé ont fait beaucoup de progrès dans l'accroissement de la participation et de l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décision dans les médias et dans les TIC. Plusieurs pays ont mis en place des cadres juridiques et des stratégies permettant d'accroître la participation et l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décision dans les médias et par les médias. Des progrès

---

<sup>63</sup> WDR 2012, op cit, p. 157.

significatifs dans ce secteur ont été enregistrés dans 22 États membres, à savoir: Botswana, Burkina Faso, Burundi, Égypte, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, l'île Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan et l'Ouganda. En outre, le Protocole de la SADC sur la culture, l'information et le sport invite les États membres à veiller à ce que le genre soit intégré dans toutes les informations, toutes les communications et toutes les politiques, tous les programmes, toutes les lois et toute formation portant sur les médias; et ce, conformément au protocole sur la culture de l'information et du sport.

106. En vue de suivre le progrès enregistré au niveau de la maximisation de l'utilisation des media pour la promotion des femmes, le Burundi a conduit un inventaire sur la nature et la place des programmes radio diffusés à l'intention des femmes. Selon les données fournies par le Conseil National de la Communication (NCC) et l'Association des Professionnels de la Radiodiffusion et de la Télévision du Burundi, vingt-une stations de radio et huit stations de télévision diffusent une variété de programmes sur la femme et le développement, la santé, la démographie, la paix et les élections. La Somalie d'après-guerre a connu une expansion rapide des média ces dernières années. La capitale (Mogadiscio) à elle seule porte plus de 10 stations indépendantes de radiodiffusion, plus de 20 journaux privés et plus de 30 sites web de la Somalie sur Internet. Toutefois, il faut remarquer qu'il y a encore du chemin à parcourir pour propulser les femmes à des postes de responsabilité dans ce secteur actuellement dominé par les hommes. Contrairement à cette situation, la libéralisation des média en Guinée a entraîné la mise en œuvre de 37 stations de radios privées; 23 stations de radios communautaires et rurales; plus de 30 journaux privés et plus de 50 sites d'information par l'internet. De plus, la parité du genre a été respectée et les femmes journalistes représentaient 50,33% de l'effectif des journalistes du pays. Aussi, les femmes détiennent 35,2% des 17 stations de radios rurales et régionales, ce qui a abouti à une plus grande couverture des questions liées aux femmes alors que la montée du nombre de femmes journalistes de sport s'est féminisée de façon sans cesse croissante dans le paysage journaliste/médiatique en Guinée.

107. Les parties prenantes du genre ont mis en œuvre en Namibie, une approche multidisciplinaire par laquelle les programmes d'intervention visaient l'industrie médiatique et journalistique actuelle parallèlement aux journalistes de carrière et au personnel médiatique futur via des points d'entrée décisifs (institution de l'enseignement supérieur). Des efforts ont été entrepris pour assurer l'intégration du genre dans l'enseignement du journalisme et médiatique à l'instar du Lesotho.

108. La prolifération généralisée de la TIC aux Iles Maurice a conduit à l'introduction d'une stratégie de gouvernement électronique (2013-2017) pour "adopter une approche centrée sur le citoyen et les activités économiques" en prenant en compte les questions liées aux femmes et au genre. La stratégie de gouvernement électronique visait une meilleure participation des citoyens, y compris les femmes à la prise de décision, une amélioration de la transparence et de la redevabilité. Cette stratégie, tout en assurant la promotion de la connaissance du droit, de l'information et de l'éducation sur les questions et préoccupations des femmes, a également permis la communication électronique des cas de violence au foyer liés au genre. Le Bureau d'Information Central (CIB) se resaute également avec le Ministère de l'équité du genre, du développement de l'enfance et des affaires familiales des Iles Maurice en vue d'installer le système d'information sur la violence au foyer.

109. De plus, l'utilisation du téléphone cellulaire en tant que plateforme de fourniture d'information aux zones pauvres et reculées a permis de faire avancer considérablement la responsabilisation des femmes. Des initiatives telles que M-PESA au Kenya, ont permis d'assurer une gestion sécurisante du microcrédit et se sont étendues pour faciliter l'épargne en faveur des soins anténataux et postnataux (avec Mamabika); alors que l'application RapidSMS au Rwanda qui a assuré des services d'information aux femmes personnel de santé sur les soins anténataux et postnataux a réduit significativement la symétrie des informations sur le genre. D'autre part, une application cellulaire qui engage politiquement les femmes au Sénégal est en cours d'utilisation.

110. Certains des défis clé émanant des rapports pays tournent autour de ce qui suit. La représentation peu remarquable des femmes aux postes de direction des stations radios et des journaux privés a entraîné des programmations peu sensibles au genre. De plus, la projection négative et dégradante des femmes dans les média à travers les supports électroniques, imprimés, visuels et audio persistent; à l'instar de la concentration des femmes journalistes faisant des reportages sur les "questions ordinaires" telles que les affaires sociales, la mode, le ménage ou les affaires féminines (enfants et santé) au lieu des questions "décisives" – sur les guerres, les affaires étrangères ou l'économie. Ceci a entraîné des stéréotypes du genre au niveau des media.

111. A la lumière de ce qui précède, les recommandations émises sont les suivantes: la nécessité de tenir les journalistes, les éditeurs et les directeurs des maisons de presse pour responsables dans le compte rendu sur la traduction de leur engagement dans les reportages des questions liées au genre en actions concrètes; la programmation des media tenant compte du genre devra être prise en compte et évaluée; l'inclusion des mesures d'équité du genre dans les guides du style médiatique; l'établissement de mécanismes de récompense visant à reconnaître la promotion de l'équité du genre dans les media; la nécessité pour le gouvernement d'exploiter le dispositif technologique sous forme d'un plus grand accès aux services tels que l'utilisation de la téléphonie cellulaire pour fournir des informations aux populations rurales et pauvres démunies des infrastructures sociales et vivant en des zones difficiles d'accès.

### ***Domaine Stratégique 11 - Femme et environnement***

112. La BPfA reconnaît que les conditions environnementales ont un impact particulier sur la vie des femmes et des hommes compte tenu de l'absence d'équité du genre. D'une façon particulière, le manque d'accès à l'eau potable et à l'énergie, la dégradation de l'environnement et les calamités naturelles affectent incommensurablement les femmes en termes de santé, de travail non rémunéré et de bien-être. De plus, la Plateforme d'Action de Beijing met l'accent sur le fait que le rôle des femmes dans le développement durable soit empêché par l'accès inégal à la terre, aux ressources financières, à l'information et aux technologies agricoles ; l'accès inégal à l'enseignement général dans la gestion professionnelle des ressources naturelles ; et l'implication limitée à la formulation de politique et à la prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

113. Il serait important de noter que la participation des femmes à la prise de décision sur la protection de l'environnement, en particulier au niveau supérieur, demeure limitée, ce qui contribue à des restrictions sur l'intégration des questions féminines et des perspectives du genre

dans la formulation de politique sur l'environnement<sup>64</sup>. Par exemple, une enquête sur l'intégration du genre dans 17 ministères de l'environnement, conduite en 2006 a fait ressortir que les femmes représentaient 41% de l'ensemble du personnel de ces ministères mais il n'y avait que 27% qui étaient à des postes de responsabilité. La tendance à la participation négligeable des femmes à la prise de décision à un haut niveau, persiste à ce jour à tous les niveaux. Un cas remarquable se trouve être la composition les membres des entités et conseils de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) qui ont reçu une mission officielle de faire le suivi de l'équité du genre, en particulier à travers le texte de la Décision 23/CP.18.

**Figure 2: Les femmes au poste de responsabilité de haut niveau dans les conseils et entités de l'UNFCCC**



Source: Organisation pour le Développement de l'Environnement des Femmes (WEDO), 2014

114. C'est le présent scénario qui avait servi de base pour la confection du document contenant les résultats de Rio+20 qui a réaffirmé "la nécessité d'atteindre la stabilité économique, la croissance économique durable, la promotion de l'équité sociale et de la protection de l'environnement, *tout en renforçant l'égalité du genre, la responsabilisation des femmes* et l'emploi égal pour tous et la protection, la survie et le développement des enfants à leur plein potentiel, y compris à travers l'éducation". La Réunion de Mise en Œuvre Régionale sur l'Afrique (Afrique-RIM) de Rio + 20 s'est tenue en 2012. Elle a réaffirmé le rôle central joué par les femmes dans la sécurité alimentaire et de la nutrition, la nécessité de bâtir des partenariats visant à responsabiliser les femmes et ce, en tant qu'agents de changement et d'exploiter leur potentiel et connaissance en adaptation et mitigation climatiques.

115. A titre de suivi des engagements pris à la Conférence de Rio +20 et à la réunion de Afrique - RIM, des mesures sensibles au genre en matière de gestion et de conservation environnementales ont été introduites au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Kenya, au Malawi, aux Iles Maurice, à Sao Tome et Principe, en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et en Zambie. Par exemple, l'Égypte, le Kenya et la Tanzanie ont pris des mesures pour accroître la participation des femmes dans la prise de décision sur la protection de l'environnement, à travers la mise en œuvre de quotas (30% pour le Kenya) dans les conseils sur les questions de gestion de l'eau et dans d'autres conseils sur l'environnement ; alors que la Côte d'Ivoire a mis sur pied des

<sup>64</sup>UNDESA.2010. Les femmes du monde – 2010: Tendances et statistiques. New York, NY: NU

unités sur le genre au Ministère de l'environnement, au ministère de l'eau et des ressources forestières en vue de supporter les politiques liées au genre et le programme de développement, la mise en œuvre et le suivi. Des niveaux adéquats de personnel ont été institués dans les unités sur le genre et l'unité du Ministère de l'environnement étaient dotés d'un effectif total de personnel de 100 – dont 70 sont des femmes. De plus, les Programmes Nationaux d'Action d'Adaptation (NAPA) du Malawi et de la Zambie reconnaissent les femmes comme étant des agents importants pour les activités d'adaptation au changement climatique.

116. Les défis communs indiqués dans les rapports de revue nationale comprennent ce qui suit: les politiques gouvernementales, les lois et les régulations qui portent sur les préoccupations environnementales, y compris le changement climatique, sont segmentés en différentes lois sectorielles se retrouvant dans les différents ministères, ce qui entraîne une mise en œuvre improvisée et peu coordonnée ; une sous-représentation prononcée des femmes au niveau des entités de prise de décision de haut niveau ; l'absence de données et d'informations ventilées fiables sur le genre en vue de les rendre disponibles pour la conception des politiques clé sur l'environnement (avec une référence spécifique au changement climatique) ; une allocation de ressources insuffisantes aux ministères de référence pour la mise en œuvre des politiques et programmes sensibles au genre ; le manque d'accès aux technologies d'énergies propres et renouvelables - en particulier au profit des femmes et des filles.

117. Les recommandations proposées par les rapports nationaux pour remédier à cette situation comprennent: la nécessité impérieuse du renforcement de capacités adéquates au niveau des ministères concernés par l'environnement en vue d'intégrer les préoccupations du genre en élaboration et en programmation de politique et d'assurer un développement durable ; la coordination multi-parties prenantes par le gouvernement, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires de développement en vue de garantir l'accès aux technologies d'énergie renouvelable et propre à tous (avec un accent particulier sur les femmes et les filles qui subissent les conséquences négatives de la division sociétale du travail); l'introduction d'une action affirmative sur la représentation des femmes dans les événements de prise de décision de haut niveau ; la mobilisation des ressources adéquates par le gouvernement à partir des sources non traditionnelles, y compris les marchés domestiques.

### ***Domaine stratégique 12 - la petite fille***

118. Selon la BPfA, les indicateurs disponibles à partir d'une majorité de pays montrent que la jeune fille est victime de discrimination le long de son cycle de vie – du bas âge, en passant par son enfance jusqu'à l'âge adulte. La persistance d'attitudes et des pratiques culturelles de nuisance telles que la mutilation génitale féminine (GMF), le mariage infantile, la violence contre les femmes et les filles, l'exploitation et l'abus sexuel, la main d'œuvre infantile, les processus d'éducation tendancieux (y compris les programmes de formation, le matériel et les pratiques d'éducation, les attitudes des enseignants et l'interaction en classe) renforcent les l'absence d'équité du genre existante.

119. La nature pluridisciplinaire de ce domaine décisif signifie que certains éléments clés ont été traités dans d'autres domaines de référence tels que l'éducation, la santé, la violence contre les femmes et les filles, les droits humains, les conflits armés, les media et l'environnement.

Cette section se limitera ainsi aux pratiques culturelles de nuisance telles que la MGF et le mariage infantile.

120. La MGF comprend toutes les procédures impliquant l'enlèvement partiel ou total de l'organe génital femelle externe ou toute blessure aux organes génitaux femelles pour des raisons non médicales<sup>65</sup>. Cette pratique est, dans une large mesure appliquée aux jeunes filles entre la période de l'enfance et l'âge de 15 ans et les estimations indiquent que plus de 125 millions d'enfants et de femmes vivant aujourd'hui dans le monde ont été victimes cette pratique alors que 91,5 millions de filles et de femmes âgées de plus de 9 ans en Afrique subissent les conséquences de la MGF dans 29 pays d'Afrique à concentration MGF<sup>66</sup>. Plusieurs facteurs influencent la prévalence de la MGF, y compris la conservation de la virginité, l'honneur à la famille et l'amélioration de la fertilité. Les pays africains témoignant d'une prévalence très élevée – plus de 70% - sont: l'Égypte, l'Éthiopie, le Mali, la Sierra Leone, et la Somalie. Toutefois, il faut remarquer qu'il existe une grande variation dans la prévalence d'un pays à un autre qui reflète l'ethnie, la tradition et les facteurs sociaux démocratiques<sup>67</sup>.

121. Une impulsion renouvelée de combattre la MGF au niveau global a abouti à l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies (AG NU) de la Résolution A/RES/67/146, interdisant la MGF dans le monde entier. Cette résolution lance un appel à tous les pays leur demandant de traiter le problème de la MGF à travers "toutes les mesures nécessaires, y compris l'adoption et la mise en application d'une législation interdisant la MGF en vue de protéger les femmes et les filles de cette forme de violence et de mettre fin à l'impunité". Au niveau pays, un appel renouvelé à l'action (en particulier suite au Sommet de 2014 sur la Fille qui s'est tenu en juillet) est en cours d'exécution dans 21 pays africains dans lesquels des cadres réglementaires et normatifs sur la MGF sont en cours de mise en œuvre, en l'occurrence le Bénin, le Burkina Faso, la République Centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Kenya, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Togo et l'Ouganda.

122. Une autre pratique malfaisante – le mariage infantile – se définit comme l'union formelle ou informelle d'un enfant ou d'un adolescent avant l'âge de 18 ans<sup>68</sup>; la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Enfants définit l'enfant comme une personne âgée de moins de 18 ans. On distingue dans le monde entier, 41 pays justifiant d'une prévalence supérieure ou égale à 30% de mariage infantile et sur ce nombre, 30% se retrouvent en Afrique comme suit: Zimbabwe (31%), Sénégal (33%), Congo (33%), Gabon (33%), Soudan (34%), Sao Tome et Principe (34%), Bénin (34%), Côte d'Ivoire (34%), Mauritanie (35%), Gambie (36%), Cameroun (36%), Tanzanie (37%), Liberia (38%), Nigeria (39%), République Démocratique du Congo (39%), Éthiopie (41%), Zambie (42%), Somalie (45%), Ouganda (46%), Érythrée (47%), Burkina Faso

---

<sup>65</sup>OMS. 2014. *Mutilation génitale féminine*. <http://www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/overview/en/>

<sup>66</sup>UNICEF. 2013. *Mutilation/Coupure génitale féminine : Un aperçu statistique et une exploration de dynamiques du changement*. New York, NY: UNICEF.

<sup>67</sup> Ibid

<sup>68</sup>UNICEF. 2001. *Mariage précoce: Les époux enfants*. Innocenti Research Centre, Florence.

(48%), Sierra Leone (48%), Madagascar (48%), Malawi (50%), Mozambique (52%), Mali (55%), République Centrafricaine (61%), Guinée (63%), Tchad (72%) et Niger (75%)<sup>69</sup>.

123. La directive légale et de politique visant à supprimer ces deux pratiques malfaisantes est contenue, au niveau régional, dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Enfants (CADBE) - la Charte des Enfants ainsi que le Protocole de Maputo. Jusqu'en janvier 2014, tous les Etats de l'UA avaient signé la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Enfants (CADBE). Il n'y a que 6 États qui n'ont pas ratifié cette charte à ce jour. Il s'agit de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Sao Tome et Principe, de la Somalie, du Soudan du Sud et de la Tunisie. De plus, tous les rapports pays ont indiqué l'existence de cadres légaux et politiques relatifs à la protection de la jeune fille au niveau pays et ce, sous forme d'un Acte sur les enfants, un Acte sur l'éducation ; de lois sur la violence contre les femmes et les enfants ; de lois sur la main d'œuvre infantile ; et de lois contre le trafic humain.

124. Les rapports nationaux ont indiqué l'existence- au niveau pays – de cadres légaux et politiques dans les différents secteurs visant à protéger la jeune fille. L'absence de progrès suffisants dans ce domaine était lié à une mise en œuvre peu encourageante et fortuite de ces cadres en raison : d'une allocation insuffisante de ressources humaines et financières dans les principaux ministères ainsi que dans les services du genre de l'Etat ; une pauvreté persistante au niveau des ménages, ce qui maintient l'attribution des opportunités de développement rares aux garçons au détriment de la jeune fille ; l'absence de capacités adéquates des agences d'application de la loi et des systèmes judiciaires à mettre en œuvre les cadres légaux ; des pratiques culturelles malfaisantes persistantes déguisées en normes de société injustes.

125. Les recommandations de politique avancées sont les suivantes: la nécessité de l'adoption de plans d'action harmonisés en vue de la mise en œuvre de politiques au niveau des différents ministères de tutelle tels que les ministères du genre, de l'éducation, de la jeunesse, des sports, des services sociaux dans le but d'éviter une mise en œuvre peu planifiée des réglementations et politiques clé sur la jeune fille; la nécessité de l'engagement adéquat des leaders religieux, du personnel médical, des chefs traditionnels, des hommes et des garçons dans la formulation des politiques et dans la mise en œuvre des projets liés à la jeune fille; la nécessité d'un renforcement de capacités adéquates, des agences d'application de la loi et des services judiciaires en vue de les assister à l'accomplissement efficace de leurs missions sur le plan légal ; la nécessité de la mise en œuvre de programmes adéquats de protection sociale par les gouvernements en vue de traiter la pauvreté au niveau des ménages qui détermine les membres de familles éligibles pour l'accès aux opportunités de développement.

### ***Section trois***

#### ***Données et statistiques***

126. La Déclaration de Beijing et la Plateforme d'Action (BPfA) a souligné l'importance de la collecte de données fiables, comparables, sur le sexe, l'âge et le genre de qualité supérieure pour

---

<sup>69</sup>FNUAP. 2014. *Enquêtes sur les ménages (Enquête démographique et la santé et Enquête sur les ensembles d'indicateurs multiples), travaux achevés entre 2000 et 2011*. FNUAP

servir de base aux politiques et aux programmes de développement cibles choisis pour leur preuve en matière d'équité du genre et de responsabilisation des femmes. La présente section contient une synthèse des réponses issue des rapports sur la revue nationale sur la situation actuelle de la collecte, de la compilation et de la diffusion des données au niveau national.

### ***Principaux indicateurs nationaux***

127. Vingt-deux (22) pays (Bénin, Cameroun, Cap Vert, Tchad, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Iles Maurice, Namibie, Rwanda, Sierra Léone, Afrique du Sud, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie) ont rapporté la création d'une série de références d'indicateurs nationaux de suivi du progrès de l'équité du genre; quand bien même plusieurs pays ont fait état d'absence de données ventilées.

128. D'autre part, dix-sept (17) pays (Angola, Bénin, Cameroun, Cap Vert, Tchad, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Mauritanie, Iles Maurice, Namibie, Rwanda, Afrique du Sud, Togo et Ouganda) ont déclaré qu'ils avaient commencé la collecte des données sur la série d'indicateurs minimum d'équité du genre qui avaient été adoptés par la Commission des Statistiques des NU en 2013. Plusieurs autres pays ont fait savoir que la collecte des données était en cours dans les secteurs spécifiques: Burundi, Côte d'Ivoire et Kenya – éducation, santé; Mali – éducation, santé, situation matrimoniale, caractéristiques de la main d'œuvre, prise de décision.

129. A la lumière de la revue susmentionnée sur l'état des données et des statistiques, les rapports sur les revues pays ont décrit certains des plans soumis à une mise en œuvre au niveau national et visant à améliorer la collecte de données détaillées liées au genre. Le Bénin a adopté la mise en œuvre de l'Indice Africain du Genre et du Développement de la CEA (IAGD) dans le but d'appuyer leurs actions de collecte de données alors que plusieurs autres pays, en l'occurrence l'Angola, le Cameroun, l'Éthiopie, le Rwanda, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont intégré la série d'indicateurs minima sur le genre dans leurs enquêtes sur les ménages, les populations et la santé (PHS), leurs enquêtes sur le suivi du bien-être, leurs enquêtes sur la main d'œuvre. Le Djibouti et la Tanzanie ont rapporté l'adoption de l'IAGD pour le suivi de leur progrès en matière d'équité du genre.

130. Bien que l'Algérie, le Burkina Faso, le Burundi, le Congo, le Djibouti, l'Égypte, la Gambie, le Malawi, le Nigeria, le Sao Tome et Principe, les Seychelles, la Sierra Leone, la Tanzanie et le Zimbabwe aient indiqué une absence de données détaillées ventilées sur le genre qui respectent la série d'indicateurs minima des NU, ils ont fait état de l'existence de programmes et de projets en cours d'exécution, chargés de la collecte de ce type de données.

131. Sept (7) pays - Angola, Guinée, Namibie, Rwanda, Afrique du Sud, Ouganda et Zambie – ont démarré la collecte et la compilation de données liées à neuf indicateurs de violence contre les femmes tels qu'adoptés par la Commission des Statistiques des NU en 2013.

132. Les défis clé de la collecte de données détaillées ventilées basées sur le genre tels qu'indiqués par les pays revus sont les suivants: la capacité insuffisante d'intégration des indicateurs du genre et de VAW minima dans les enquêtes démographiques, sur les ménages et la santé, les enquêtes sur le bien-être familial et d'autres initiatives de collecte de données à grande échelle; les ressources matérielles et humaines inadéquates au niveau des services de

statistiques nationaux ou des bureaux centraux des statistiques pour soutenir les initiatives de collecte, de compilation et de diffusion.

#### *Section quatre*

##### *Priorités émergent des rapports*

133. Les rapports sur la revue pays ont indiqué une variation de la direction des politiques gouvernementales vers une concentration sur une politique publique issue d'un mélange audacieux qui soutient l'accès des femmes et la maîtrise d'une grande gamme d'opportunités économiques dans plusieurs secteurs à travers des actions visant à promouvoir: a) l'industrialisation; b) l'intégration régionale; c) L'entrepreneuriat; d) la conception d'une résilience communautaire et nationale aux chocs. Ceux-ci sont détaillés dans les paragraphes suivants.

134. Avec l'impulsion du slogan "*Africa rising*" sur le continent, un grand nombre de pays mettent actuellement en place des cadres de politique visant à soutenir l'agenda d'industrialisation du continent qui entend amener à un changement transformatif. L'orientation de la plupart de ces politiques se trouve être les secteurs économiques productifs clé de l'agriculture, de l'agri-business et des industries extractives dans lesquels des liaisons en avant, en arrière et latérales avec d'autres activités économiques devront permettre d'aboutir aux dividendes d'un développement inclusif et équitable. Hisser ces opportunités en vue de responsabiliser économiquement les femmes à travers une insertion significative dans les chaînes des valeurs, est perçu comme une opportunité de faire avancer l'agenda de l'équité du genre et de la responsabilisation des femmes au niveau national. Ceci nécessite une amplification des capacités des femmes à travers un renforcement de capacités appropriées au niveau de tous les aspects de l'entrepreneuriat, de l'accès à la technologie et aux équipements, aux finances et aux facilités de crédit, aux informations d'étude de marché, aux allègements fiscaux et aux facilités chargées des besoins de reproduction et d'hygiène des femmes, y compris les facilités infantiles.

135. Le progrès vers l'agenda de l'intégration régionale de l'Afrique, y compris la création d'une Zone Continentale de Libre Échange (ZCLE) s'est résulté en une revue et/ou adoption des politiques et programmes en vue de renforcer la libre circulation des personnes, des biens et des services à travers les frontières dans le but de renforcer le commerce intra-africain par les pays membres. Les opportunités de commerce transfrontalier au profit des femmes engagées dans des activités commerciales formelles et informelles (y compris la formalisation qui s'en suivrait) sont envisagées à titre d'instigateur de la responsabilisation économique des femmes, une situation qui devra conduire à de meilleurs résultats en matière d'équité du genre.

136. Les gouvernements africains se sont engagés dans la formulation de politiques visant à créer des opportunités d'emploi à la jeunesse et aux femmes en vue de résoudre le problème du chômage sans cesse croissant connu dans plusieurs pays. Le renforcement/l'adoption de programmes dont l'objet serait l'autosuffisance de la jeunesse et des femmes à gagner du terrain sous forme de: fonds de soutien aux entreprises des jeunes et des femmes, formations spécifiques, assurance de programme de formation approfondie en entrepreneuriat en vue de l'entrée dans les secteurs formels ainsi que l'adéquation des systèmes éducatifs au marché de l'emploi.

137. Les pays africains sahéliers et de la corne de l'Afrique mettent en place des politiques et programmes visant à bâtir leur résilience aux stress du système alimentaire en vue de relever le

défi du problème récurrent de l'insécurité alimentaire en Afrique. Les gouvernements cherchent des voies et moyens devant assurer le renforcement du rôle des femmes dans la formulation et la mise en œuvre de ces programmes en ce sens qu'ils sont incommensurablement affectés par l'impact de l'insécurité alimentaire.

138. La maîtrise de l'épidémie de la maladie à Virus Ébola (MVE) dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest constitue une priorité immédiate pour les pays sérieusement frappés par ce virus – Liberia, Sierra Leone et Guinée. Ainsi, toutes les actions sont dirigées vers la fourniture de soins médicaux efficaces et d'autres services sociaux aux populations affectées et le démarrage du processus de reconstruction post crise. L'opportunité d'intégrer les perspectives du genre dans ce processus est d'autant plus vitale qu'elle devra être maintenue, en ce sens que les femmes et les hommes se distinguent l'un de l'autre par la manière dont ils subissent, réagissent et sortent des situations de catastrophe.

### *Conclusions et recommandations*

139. En se basant sur l'allure actuelle de la mise en œuvre de la BPfA, les pays membres ont recommandé la nécessité de l'investissement dans des programmes susceptibles d'apporter des changements mesurables à la vie des femmes. L'évaluation ci-dessus fournit une image mitigée avec un progrès remarquable enregistré dans plusieurs domaines tout en démontrant que des défis importants persistent. Ceci nous interpelle à l'adoption d'approches innovatrices visant à adopter des actions ciblées d'envergure devant nous permettre de traduire l'allure et les gains en changement concret/visible dans la vie des femmes et des filles.

140. A cet égard, il apparaît décisif de positionner l'équité du genre et la responsabilisation des femmes dans les discussions courantes en vue d'une adoption au niveau des objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda de développement post 2015. Les États membres ont exhorté à la formulation d'un objectif autonome sur l'équité du genre et la responsabilisation des femmes tout en assurant également l'intégration du genre dans tous les autres objectifs proposés à l'instar des objectifs de développement durable (ODD). Cette victoire nécessite de s'accompagner d'un suivi dès que les négociations seront en cours pour la finalisation des ODD l'année suivante.

141. La mise en œuvre de la recommandation susmentionnée se répartit en trois grandes catégories: la **facilitation des cadres institutionnels** à travers la formulation et la mise en œuvre effective de cadres légaux non discriminatoires qui soutiennent l'équité du genre et la responsabilité des femmes dans les sphères économiques, politiques, sociales et culturelles; **l'extension d'opportunités économiques aux femmes** par la fourniture de services spécifiques de soutien dans le secteur du genre dans le commerce, l'agriculture et l'industrie extractive; **le renforcement des agences féminines** à travers le renforcement des aptitudes des femmes à identifier et à agir dans le cadre des opportunités économiques, sociales et politiques et le relèvement du défi des normes sociales et culturelles préjudiciables qui empêchent leurs contributions par leurs aptitudes et le bénéfice émanant de la croissance économique impressionnante actuelle au niveau national qui devrait leur revenir.

142. L'exploitation effective de ces trois catégories permettra d'assurer l'effet réciproque entre les opportunités, les capacités et la responsabilisation des femmes permettra d'aboutir à l'équité du genre et à la responsabilisation des femmes telles qu'envisagées par la Déclaration de Beijing et la Plateforme pour l'Action (BPfA).